



# Rapport sur l'investissement responsable

2024

NEI

# Renseignements importants et avis de non-responsabilité

Le présent *Rapport sur l'investissement responsable* (le « rapport ») est fourni à titre informatif seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans quelque territoire que ce soit, et ne vise pas à inciter les investisseurs à acheter des fonds NEI. Il ne vise pas non plus à fournir des conseils sur les placements, les finances, les questions juridiques, la comptabilité, les impôts ou d'autres conseils, et il ne faut pas se fier aux renseignements qu'il contient ni y donner suite. Le destinataire du présent rapport est seul responsable de l'utilisation des renseignements qu'il contient, et ni NEI ni aucun de ses employés ou représentants ne peut être tenu responsable des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent rapport par le destinataire.

Les références à des titres précis sont incluses dans ce rapport pour illustrer l'approche de gestion de placement et ne doivent pas être considérées comme une recommandation d'achat ni de vente de ces titres. Rien ne garantit que les titres dont il est question aux présentes continueront de faire partie des stratégies gérées par NEI ou ses sous-conseillers; NEI ne donne aucune garantie quant à la rentabilité présente ou future des titres dont il a été question aux présentes. Les critères de sélection des exemples présentés ne sont pas fondés sur le rendement.

## *Avis de non-responsabilité relatifs au climat*

Les mesures climatiques, les données et les autres renseignements contenus dans le présent rapport sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses et des estimations, avec peu de documentation à l'appui. Nous n'avons pas vérifié ni évalué de façon indépendante les hypothèses qui sous-tendent les données que nous avons obtenues de nos sous-conseillers et d'autres tiers auxquels nous avons recours pour établir et suivre nos progrès vers l'atteinte de nos cibles intermédiaires et en faire état. De plus, les données nécessaires pour définir notre cheminement vers la carboneutralité pourraient être limitées sur le plan de la qualité ou de l'uniformité ou simplement ne pas être disponibles au moment de la création du rapport. Tous les engagements et toutes les cibles contenus dans le présent rapport sont ambitieux et peuvent changer à mesure que de nouvelles données et informations deviennent disponibles et que le paysage législatif et réglementaire continue d'évoluer en ce qui a trait à l'information relative au climat.

Le présent rapport vise à fournir des renseignements différents et plus détaillés que ceux qui doivent être inclus dans les rapports obligatoires sur les valeurs mobilières et les autres rapports réglementaires produits auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être d'intérêt et d'importance pour nos parties prenantes, les termes « important » ou « significatif » ou les mots ou expressions semblables ne doivent pas être interprétés comme ayant la même signification que dans les lois sur les valeurs mobilières ou d'autres lois et règlements. Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour les renseignements ou les données du présent rapport.

Certains renseignements contenus dans le présent rapport (les « renseignements ») proviennent de MSCI Inc., MSCI ESG Research LLC, ou de leurs filiales (« MSCI ») ou de fournisseurs d'informations (collectivement les « Parties MSCI ») et peuvent avoir été utilisées pour calculer des notes, des signaux ou d'autres indicateurs. Les renseignements ne peuvent être utilisés que pour votre usage interne et ne peuvent être reproduits ou diffusés en tout ou en partie sans autorisation écrite préalable. Les renseignements ne peuvent pas être utilisés pour, et ne constituent pas, une offre d'achat ou de vente, ni une promotion ou une recommandation d'un titre, d'un instrument financier, d'un produit ou d'une stratégie de négociation ou d'un indice, et ne doivent pas être considérés comme une indication ou une garantie de tout rendement futur. Les renseignements sont fournis « tels quels »

et l'utilisateur assume l'ensemble du risque lié à leur utilisation. Aucune partie MSCI ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des renseignements et chacune décline expressément toute garantie expresse ou implicite. Les parties MSCI déclinent toute responsabilité pour les erreurs ou omissions liées aux renseignements contenus dans le présent rapport, et pour les dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres qui en découlent (y compris les pertes de profits), même si elles vous ont avisé de la possibilité de tels dommages.

## *Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives*

De temps à autre, Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. et ses sociétés affiliées (« NEI », « nous », « notre » ou « nos ») font des déclarations prospectives écrites ou verbales au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières applicables. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent rapport et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, dans d'autres rapports destinés à nos parties prenantes et dans d'autres communications. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport comprennent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à notre stratégie et à nos engagements liés au climat, aux risques et aux occasions, aux mesures et aux cibles (y compris les cibles intermédiaires) et à notre stratégie visant à soutenir la transition vers une économie carboneutre.

Ces déclarations prospectives se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « croire », « engager », « estimer », « s'attendre à », « attentes », « prévoir », « prédire », « objectif », « avoir l'intention de », « intention », « probable » (et « improbable »), « but », « planifier », « compter », « projeter », « chercher à », « chercher », « cible », d'expressions de même nature et de verbes au futur ou au conditionnel, comme « pourra », « pourrait », « devra », « devrait », « sera » et « serait ». Les déclarations prospectives ne sont ni des faits historiques ni des garanties de rendement futur. Elles nous obligent à faire des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes inhérents, ce qui donne lieu à la possibilité que ces déclarations ne se révèlent pas exactes. Nos résultats réels peuvent différer considérablement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier à nos déclarations prospectives, car elles comportent de nombreux facteurs de risque, dont certains sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, le besoin de données climatiques robustes et la normalisation des méthodes de mesure liées au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier des données, notre capacité à mettre en œuvre avec succès des initiatives liées au climat dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées ou qu'elles ne produisent pas les résultats attendus, la nécessité d'une participation et d'une action continues des différentes parties prenantes (y compris nos sous-conseillers, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs, les besoins énergétiques mondiaux, les efforts de décarbonisation à l'échelle mondiale, y compris les mesures politiques connexes, et le contexte juridique et réglementaire.

Les déclarations prospectives sont faites à la date du présent rapport en fonction des renseignements dont nous disposions à ce moment. Sauf si la loi l'exige, NEI ou ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour toute déclaration prospective, qu'elle soit écrite ou verbale, qui peut être faite de temps à autre par nous ou en notre nom, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

# Table des matières

À propos de Placements NEI . . . . .	4
Introduction . . . . .	5
Faits saillants de 2023 . . . . .	7
Modèle de placement . . . . .	8
Filtres d'exclusion . . . . .	10
Évaluations . . . . .	14
Gérance . . . . .	18
Activités liées aux politiques . . . . .	51
Impact . . . . .	53
Climat . . . . .	64

## Avant de commencer

Les renseignements et les données contenus dans le présent rapport couvrent généralement la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2023, sauf indication contraire, à l'exception des données sur le vote par procuration et les données d'impact. La période de couverture de ces ensembles de données est expliquée dans les sections correspondantes du rapport. Sauf indication contraire, toutes les références monétaires sont en dollars canadiens. Les valeurs en pourcentage dans les graphiques peuvent ne pas atteindre 100 en raison des arrondis.

Les récits de dialogues avec les entreprises contenus dans le présent rapport sont fondés sur les dossiers de NEI ainsi que sur ses recherches et ses impressions recueillies lors de ses activités d'engagement auprès des sociétés. À moins d'indication contraire, aucune société indiquée dans le présent rapport n'a examiné

son contenu avant sa publication. Nous reconnaissons que les progrès réalisés par les sociétés sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont dus à de multiples facteurs et ne sont pas uniquement attribuables à l'influence de NEI.

Les renseignements et les données contenus dans les récits de dialogues avec les entreprises, y compris la réceptivité de la société, l'état des placements et les prochaines étapes, sont valides au moment de la publication initiale du récit, comme indiqué. Il se peut que des progrès aient été réalisés dans le cadre de ces engagements depuis lors, mais qu'ils ne figurent pas dans le présent rapport.

# À propos de Placements NEI

Placements NEI s'engage à offrir à la population canadienne les solutions de placement dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs.

Faisant partie de la division de gestion d'actifs d'Aviso, l'un des principaux fournisseurs de services de gestion de patrimoine au Canada, Placements NEI détient plus de 11 milliards de dollars d'actifs sous gestion. NEI recourt à une approche différenciée pour obtenir des rendements de placement pour les Canadiennes et les Canadiens, tirant parti d'une structure unique qui comprend un réseau mondial de gestionnaires d'actifs, une gestion de placements et une répartition de l'actif exclusives ainsi qu'une équipe d'investissement responsable attirée. Cette structure vise à répondre de façon optimale à la dynamique de notre monde en évolution, à identifier des occasions de placement uniques et à produire un large éventail de résultats de placement en ayant à cœur la croissance financière.

## À propos d'Aviso

Fort d'un actif sous administration et sous gestion de plus de 135 milliards de dollars, Patrimoine Aviso inc. (« Aviso ») est un important fournisseur de services de gestion de patrimoine pour le secteur financier canadien. Nous bâtissons un écosystème de gestion de patrimoine à la fine pointe de la technologie et axé sur les clients. Nos clients comprennent nos partenaires, les conseillers et les investisseurs. Nous sommes un partenaire de confiance pour presque toutes les coopératives d'épargne et de crédit au Canada, en plus de l'être pour un large éventail de gestionnaires de portefeuille, de courtiers en placement, de compagnies d'assurance, de sociétés de fiducie et de courtiers remisiers. Nos partenaires comptent sur Aviso pour leur offrir des solutions spécifiques qui leur procurent un avantage concurrentiel dans un secteur en pleine évolution et hautement compétitif. Notre courtier en placement, notre courtier en fonds communs de placement et nos

services d'assurance soutiennent des milliers de conseillers en placement. Notre gestionnaire d'actifs supervise une gamme croissante de solutions de placement, dont les fonds et portefeuilles NEI, ainsi que les comptes gérés séparément de notre Programme d'actifs gérés. Notre service de courtage en ligne, Qtrade Investissement direct<sup>MD</sup>, renforce le pouvoir des investisseurs autonomes, et notre service de placement entièrement automatisé, Portefeuilles accompagnés Qtrade<sup>MD</sup>, est au service des investisseurs qui préfèrent une approche passive. Partenaires des correspondants Aviso offre des services de garde de biens et de courtier chargé de comptes à un large éventail de sociétés. Aviso est soutenue par la force collective de ses propriétaires : les centrales de caisses de crédit, Cooperators/CUMIS et Desjardins. Nous sommes fiers de propulser les entreprises qui renforcent le pouvoir des investisseurs.

# Introduction

L'investissement responsable a progressé à pas de géant au cours des dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire. S'il y a un point important à retenir des aléas de 2023 (et de 2024), c'est que l'information normalisée sur la durabilité est à nos portes. Enfin.



**Adelaide Chiu,**  
CA, CPA, CFA  
Vice-présidente,  
chef de l'investissement  
responsable

La publication en juin des normes IFRS S1 et IFRS S2 par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité a été un événement important et très attendu dans l'évolution de l'investissement responsable. L'IFRS S1 s'intitule Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et l'IFRS S2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques. (IFRS désigne les Normes internationales d'information financière, qui sont publiées et gérées par la IFRS Foundation.) Les normes sont en cours d'adoption et d'adaptation partout dans le monde, y compris au Canada, où l'on a créé le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité, également en 2023<sup>1</sup>. Dans le secteur bancaire et de l'assurance au pays, les institutions financières de compétence fédérale se préparent à publier leur information conformément à la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières.

Par ailleurs, en Europe, la Corporate Sustainability Reporting Directive est entrée en vigueur au début de 2023, les émetteurs visés devant publier leur information en 2025. Puis, en mars 2024, nous avons eu droit à la règle climatique de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (enlisée dans

les contestations juridiques au moment d'écrire ces lignes), ainsi qu'à la mise à jour des indications des Autorités canadiennes en valeurs mobilières destinées aux fonds d'investissement au sujet de leurs pratiques en matière de publication d'information sur les facteurs ESG. On se bornera à dire que la publication de l'information sur la durabilité est un sujet d'une actualité brûlante et qu'il le restera sans doute encore un certain temps.

Si les initiatives d'information de NEI ont pris diverses formes au fil des ans, nous avons néanmoins regroupé en 2024, pour la première fois, toutes nos données et tous les faits saillants de l'année dans une seule publication. C'est la première fois que nous rendons compte officiellement des résultats de notre filtre d'exclusion et de nos évaluations. Bien que nous ayons publié des mesures d'impact pour nos fonds individuels, nous n'avons pas encore réuni tous ces renseignements en un seul endroit, comme nous venons de le faire. Nous avons également intégré nos plus récentes mesures climatiques, un autre ensemble de données qui a jusqu'ici été publié ailleurs.

Les récits sur l'engagement auprès des sociétés auront un air de déjà vu pour certains lecteurs, car elles ont d'abord paru tout au long de 2023 dans notre Rapport d'actionnariat actif, dont la publication a cessé en faveur de cette compilation plus vaste. Le format du présent rapport nous permet de combiner ces récits sur l'engagement avec nos résultats de vote par procuration et nos initiatives stratégiques connexes, afin de donner aux investisseurs une vision plus globale de nos activités de programme en lien avec nos thèmes principaux.

Il convient également de noter que NEI a de nouveau fait rapport aux Principes pour l'investissement

<sup>1</sup> La vice-présidente et chef de l'investissement responsable de NEI, Adelaide Chiu, est membre de ce conseil.

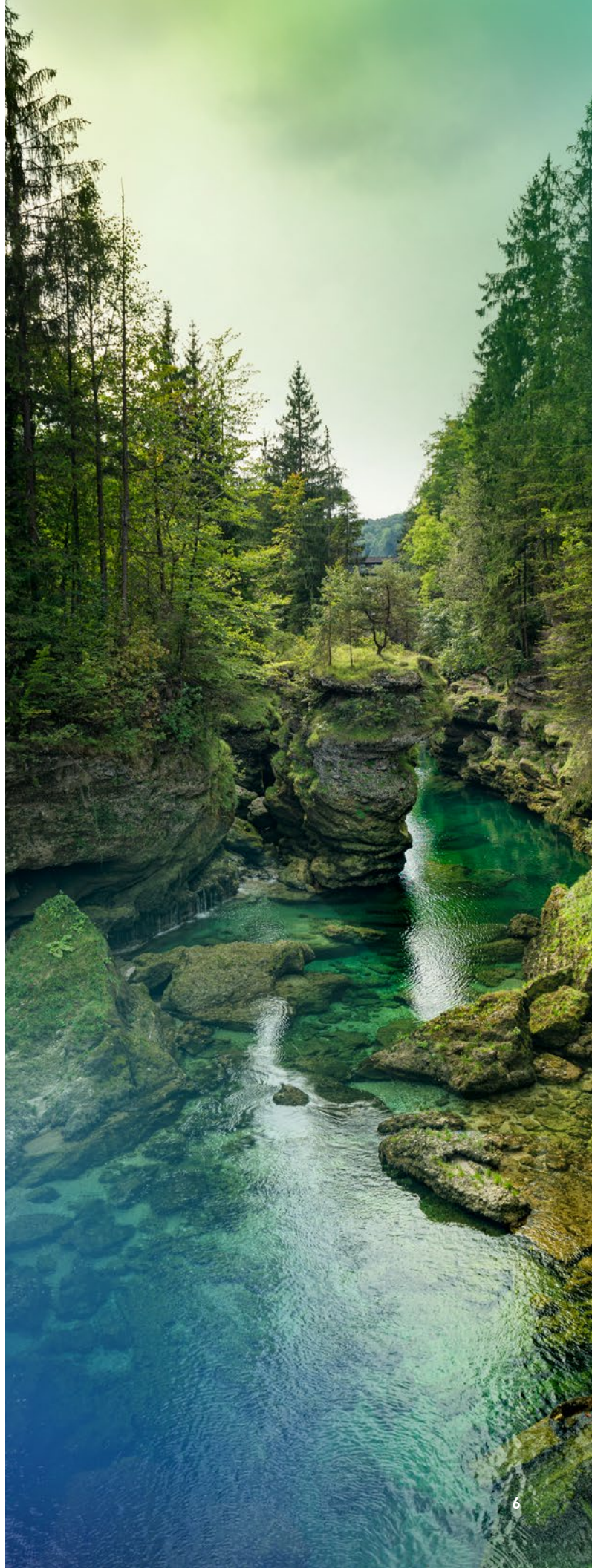
responsable cette année, comme elle le fait depuis 2007. Les résultats devraient être disponibles à la fin du quatrième trimestre. Le rapport sur la transparence qui découle de cet exercice comprendra nos progrès par rapport aux cibles établies dans le cadre de notre engagement à l'initiative Net Zero Asset Managers.

Il nous reste encore beaucoup de travail à faire pour transmettre cette information aux investisseurs de façon efficace et rapide, afin de les aider à mieux comprendre comment les placements qu'ils détiennent auprès de nous atteignent les résultats non financiers souhaités. Nous continuons d'améliorer nos outils de gestion et d'analyse des données et nous travaillons à renforcer la boucle de rétroaction entre notre processus d'évaluation, notre programme de gérance et nos cadres d'alignement sur le climat et la nature. L'an prochain, nous présenterons un cadre de production de rapports sur l'engagement auprès des sociétés qui permettra aux investisseurs de mieux comprendre nos objectifs en matière d'engagement et la mesure dans laquelle nous nous en approchons. Ce cadre est en cours de mise en œuvre et les détails figurent à la page 48.

Nous espérons que les renseignements présentés dans ce rapport vous aideront à comprendre comment NEI gère les placements des Canadiennes et des Canadiens dans le but de faciliter l'atteinte de leurs objectifs.

Cordialement,

Adelaide Chiu



# Faits saillants de 2023

210

sociétés mobilisées

Des centaines

d'évaluations de société effectuées

9

engagements auprès de sociétés par  
l'intermédiaire d'Engagement climatique Canada

Responsable de l'engagement auprès de  
GFL Environmental, coresponsable de celui  
auprès de trois sociétés, rôle de soutien pour  
celui auprès de cinq sociétés

3,0 G\$

d'actifs sous gestion en actions mobilisés

Soit 39 % des actifs sous gestion en actions,  
contre une cible de 30 %

2

fonds gérés sur la voie de la carboneutralité

Fonds de dividendes mondial ER NEI et  
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

29

initiatives politiques entreprises

4

mandats d'impact lancés

Une gamme de trois solutions multiactifs à risque  
cible et un fonds d'obligations d'impact canadien

11 936

résolutions votées par procuration

À 944 assemblées (pour la période de vote par  
procuration du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024)

97 %

pourcentage des régimes de rémunération contre  
lesquels nous avons voté au Canada et aux États-Unis

(pour la période de vote par procuration du  
1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024)

100

heures de réunions de diligence raisonnable  
avec 20 sous-conseillers

Rencontres au Danemark, en France,  
au R.-U., au Canada et aux É.-U.

Publication

Mise à jour des progrès et livre blanc  
relativement à la stratégie climatique



# Modèle de placement

Placements NEI met l'accent sur la production de solides résultats financiers pour ses clients, en s'appuyant sur un processus de placement rigoureux qui intègre de vastes ensembles de données, des perspectives diversifiées et une vision globale des occasions de placement.

Nous cherchons à investir de façon responsable en tenant compte de tous les facteurs susceptibles de se répercuter sur la viabilité, la rentabilité et la valeur future des sociétés. Nous discutons également avec les sociétés qui composent nos portefeuilles pour les aider à améliorer leur résilience à long terme.

Nous croyons que les sociétés peuvent atténuer le risque et tirer parti d'occasions d'affaires nouvelles en améliorant leur rendement à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – aussi appelés facteurs non financiers –, et en intégrant les pratiques exemplaires dans leurs stratégies et leurs activités. De plus, nous croyons qu'il est primordial pour la création de valeur durable à long terme que les sociétés tiennent compte de toutes les formes de capital : le capital économique, le capital social et le capital naturel. Sans une gestion appropriée de ces intrants dans les activités d'une société, le capital risque d'être détruit, peut-être de

façon permanente. Afin de répondre aux besoins de nos clients, nous prenons l'initiative, par la gérance, d'influencer les sociétés de notre portefeuille afin qu'elles améliorent leur gestion du capital en vue de générer des flux de trésorerie futurs.

Pour atteindre nos objectifs, NEI exploite un modèle de placement de type « architecture ouverte », qui intègre deux rôles interreliés. Premièrement, nous sommes un gestionnaire de gestionnaires. Deuxièmement, nous proposons des solutions de placement autonomes et multiactifs novatrices.

**NEI est un gestionnaire de gestionnaires.** Nous sélectionnons des sous-conseillers indépendants de partout dans le monde en fonction de leur domaine d'expertise pour un mandat donné. Notre liste de sous-conseillers comprend des sociétés de grande taille et des sociétés spécialisées ayant divers degrés d'expertise en investissement responsable, laquelle



est évaluée dans le cadre de notre processus de sélection des gestionnaires et de diligence raisonnable continu. Nous entretenons des relations actives et de collaboration avec nos sous-conseillers concernant la mise en œuvre de notre programme d'investissement responsable et ses résultats.

**NEI propose des solutions de placement novatrices.**

Les fonds de placement autonomes gérés par nos sous-conseillers nous servent de composantes de base pour réunir des solutions multiactifs dans le cadre desquelles nous prenons des décisions stratégiques et tactiques en matière de répartition de l'actif afin d'assurer la réussite à long terme de nos clients.

Les activités que nous menons en tant qu'investisseurs responsables sont intégrées à ces deux rôles :

- **Surveillance des sous-conseillers** – diligence raisonnable et collaboration continues
- **Filtres d'exclusion** – deux niveaux d'exclusions fondées sur les revenus
- **Évaluations des facteurs ESG** – programme interne visant à déterminer et à surveiller l'admissibilité aux fins de placement
- **Placements thématiques** – gérés par le sous-conseiller
- **Investissement d'impact** – géré par le sous-conseiller
- **Gérance** – s'applique à l'ensemble de notre portefeuille de placement
  - **Vote par procuration** – programme interne qui couvre tous les titres de participation faisant l'objet d'un vote
  - **Dialogue avec les entreprises** – principalement axé sur les actions; initiatives individuelles et collaboratives

*Pour atteindre ses objectifs, NEI exploite un modèle de placement de type « architecture ouverte » qui intègre deux rôles interreliés. Premièrement, nous sommes un gestionnaire de gestionnaires. Deuxièmement, nous proposons des solutions de placement autonomes et multiactifs novatrice*

- **Promotion des politiques** – influence généralisée sur les principaux développements et défis du secteur

Il s'agit d'une approche dynamique, souple et en constante évolution qui approfondit notre perspective sur les risques et les occasions et élargit la gamme de données qui orientent nos décisions de placement. Grâce à ce modèle, nous estimons que nous sommes bien placés pour produire les résultats à long terme auxquels nos clients s'attendent lorsqu'ils choisissent d'investir auprès de NEI.



# Filtres d'exclusion

L'exclusion de sociétés de l'univers de placement de nos fonds est une activité de base de notre programme d'investissement responsable.

NEI n'investit pas dans les sociétés suivantes :

- les produits causent à la société un préjudice grave qui ne peut être atténué, et aucun engagement de quelque ampleur que ce soit ne peut induire un changement positif
- il existe un traité ou une convention internationale visant à éliminer le produit

Les exclusions sont divisées en deux séries : les exclusions à l'échelle de NEI et les exclusions propres au fonds.

## Exclusions à l'échelle de NEI

Nous excluons automatiquement de nos fonds les sociétés qui tirent des revenus continus des activités ci-dessous. Nous appelons ces filtres des « exclusions à

l'échelle de NEI », car ils s'appliquent généralement à l'ensemble de notre gamme de fonds<sup>1</sup> :

- Fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

Les filtres pour les armes sont des filtres « fondés sur des normes », c'est-à-dire que les émetteurs sont évalués en fonction des normes minimales des pratiques commerciales internationales. Les cadres utilisés pour relever et définir ces normes comprennent les sanctions du Conseil de sécurité, le Pacte mondial des Nations Unies, la Déclaration du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, les

<sup>1</sup> Les filtres d'exclusion ne s'appliquent pas au Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion, qui est détenu dans les Portefeuilles privés NEI. Les exclusions s'appliquent lorsque NEI a un plein pouvoir discrétionnaire en matière de gestion de portefeuille; NEI n'a pas un plein pouvoir discrétionnaire en matière de gestion de portefeuille à l'égard des fonds de tiers ou des produits dérivés.

normes de l'Organisation internationale du Travail, le Protocole de Kyoto et les lignes directrices fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

### Exclusions propres au fonds

En plus des exclusions à l'échelle de NEI, nous mettons en œuvre une deuxième série d'exclusions pour certains fonds, assorties d'un seuil de revenu de 10 %<sup>2</sup>. Les exclusions ci-dessous sont en date du 28 juin 2024, date à laquelle nous avons supprimé les exclusions relatives à l'énergie nucléaire, aux jeux de hasard et aux combustibles fossiles de notre programme (voir l'encadré).

- Distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composantes sur mesure pour ces systèmes d'armes
- Distribution de tabac et/ou de produits liés au tabac

La gestion en fonction des seuils de revenus n'est pas toujours un exercice simple lorsque les sociétés se situent aux limites. Dans les cas marginaux, nous précisons que les sociétés doivent afficher des revenus *soutenus* supérieurs au seuil. Pour répondre à la définition de revenu « soutenu », les revenus doivent être supérieurs ou inférieurs au seuil d'au moins 1 % sur une période mobile de trois ans.

<sup>2</sup> Pour connaître les exclusions qui s'appliquent à chaque fonds, consultez notre prospectus : <https://www.placementsnei.com/produits-de-placement/ressources-des-fonds/prospectus-notice-annuelle.html>.

## Évolution de notre programme de filtrage

À mesure que le paysage des placements évolue, NEI continue d'adapter son programme d'investissement responsable afin de procurer aux investisseurs des solutions qui répondent à leurs objectifs à long terme. Un des aspects de notre programme qui a récemment fait l'objet de changements est celui des filtres d'exclusion. Le 28 juin 2024, NEI a supprimé les exclusions automatiques pour les jeux de hasard, l'énergie nucléaire et les combustibles fossiles qui s'appliquaient à certains fonds, ce qui a permis une approche davantage orientée sur la recherche pour la sélection des placements. Ce changement fait suite à la suppression du filtre lié à la pornographie en 2023. Le libellé précis qui a été retiré de notre prospectus simplifié est le suivant :

- Énergie nucléaire (à l'exception de certaines sociétés opérant une transition vers des énergies renouvelables ou des solutions non nucléaires à faibles émissions de carbone, conformément à la Politique d'investissement responsable de NEI)
- Jeux de hasard
- Extraction et production de combustibles fossiles ou détention de réserves de combustibles fossiles

Principaux éléments justifiant la suppression de ces exclusions :

- **NEI a modifié son programme de filtrage afin d'adopter une approche plus objective.** C'est ce qu'on appelle le filtrage « fondé sur des normes », lorsque les sociétés sont évaluées en fonction des normes minimales des pratiques commerciales internationales, comme celles définies par les Nations Unies.
- **Le fait d'avoir moins d'exclusions automatiques nous permet d'adopter une approche davantage orientée sur la recherche pour la sélection des placements.** Au-delà des quelques filtres fondés sur des normes qui demeurent des exclusions à l'échelle de NEI, nous croyons qu'une analyse fondamentale de chaque société est la meilleure façon d'évaluer pleinement le risque et les occasions de placement plutôt que de compter sur une exclusion automatique.

# Processus de filtrage

Une fois par trimestre, nous établissons et mettons à jour la liste des titres qui répondent aux critères d'exclusion. Nous effectuons des recherches supplémentaires pour confirmer d'où les revenus sont tirés dans les cas où nous devons nous fier aux estimations du fournisseur de données, car les données ne sont pas directement déclarées par la société en question.

Lorsque nous évaluons d'où sont tirés les revenus des sociétés affiliées, nous examinons les relations au premier degré ainsi que les sociétés contrôlées ou fortement influencées par la société exclue. De plus, dans le cadre de notre processus d'évaluation (voir la page 14), les analystes sectoriels passeront en revue l'endroit d'où sont tirés les revenus d'une société au

cours de l'évaluation du risque lié à l'actualité et/ou de l'examen des attentes de base pour s'assurer qu'aucun seuil n'est dépassé.

Au moins une fois par trimestre, nous examinons nos placements pour nous assurer que nous ne détenons aucun titre de notre liste d'exclusion dans les fonds pertinents. Les sous-conseillers sont tenus de se départir de titres de sociétés devenues inadmissibles au cours du trimestre.

## Étude de cas : Une perspective en évolution de la formation militaire

Après avoir acheté l'activité de formation militaire d'une société de technologies de l'aérospatiale et de la défense, l'acheteur en question a été exclu de notre univers de placement pour avoir enfreint notre interdiction à l'échelle de NEI de tirer des revenus directs du secteur des armes nucléaires.

En nous fondant sur notre cadre pour déterminer le lien avec l'exposition aux armes, nous avons réalisé davantage de recherches et d'analyses en nous engageant auprès de la société. Nous avons posé des questions comme celles-ci : La fourniture de ces services par la société contribue-t-elle à réduire la marge d'erreur et à accroître la sécurité? (Oui); La société participe-t-elle activement à la fabrication d'armes controversées ou de leurs composants essentielles, notamment des pièces ou des logiciels? (Non); La société participe-t-elle ou contribue-t-elle à la létalité ou au pouvoir destructeur des armes controversées? (Non); Le service ou le produit de la société contribue-t-il à la sécurité du personnel militaire qui l'utilise? (Oui). À la suite de ce dialogue et d'autres discussions à l'interne, nous avons convenu que la formation du personnel concernant l'utilisation des armes nucléaires ne devrait pas faire partie de l'exclusion.

Après que la société eut franchi l'étape de filtrage, l'analyste sectoriel a procédé à l'évaluation, qui comprenait un examen des attentes de base et une évaluation du risque lié à l'actualité. Comme la société a répondu à nos attentes, elle a été jugée comme étant un placement admissible.

# Aperçu du filtrage

Comme ces données tiennent compte des résultats de filtrage pour l'année civile 2023, nous avons inclus des données pour les filtres relatifs aux jeux de hasard et à l'énergie nucléaire, qui ont été supprimés du programme en juin de cette année.

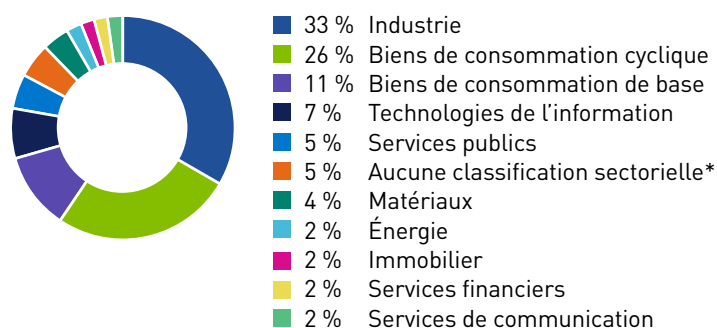
**Tableau 1 : Répartition des résultats de filtrage pour 2023**

		Nombre d'émetteurs
<b>À l'échelle de NEI</b> (seuil de revenu de 0 %)	Fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil	1 %
	Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires	12 %
	Production et fabrication de tabac	14 %
<b>Propres au fonds</b> (seuil de revenu de 10 %)	Distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil	1 %
	Fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composants sur mesure pour ces systèmes d'armes	24 %
	Jeux de hasard*	30 %
	Énergie nucléaire*	14 %
	Distribution de tabac ou de produits liés au tabac	4 %

**Total des exclusions : 2,5 % de l'univers de sélection**

\*Les exclusions relatives aux jeux de hasard et à l'énergie nucléaire ont été supprimées de notre programme le 28 juin 2024. Voir l'encadré à la page 11.

**Figure 1 : Émetteurs exclus par secteur**



\*Principalement des sociétés privées et d'État.



# Évaluations

L'évaluation des sociétés en fonction de leur rendement ESG, puis l'intégration de ces renseignements dans notre processus décisionnel de placement constituent une activité fondamentale de notre programme d'investissement responsable et un facteur clé dans la décision d'acheter, de conserver ou de vendre un titre.

L'efficacité avec laquelle une société aborde ses enjeux ESG importants a une incidence sur ses perspectives commerciales et, par conséquent, sur le rendement global de nos fonds. Comme les sociétés de différents secteurs et différentes régions géographiques sont exposées à des risques différents et à divers degrés, nous les analysons en profondeur afin de prendre de meilleures décisions de placement.

Le processus décrit ci-dessous peut être exécuté par le sous-conseiller du fonds concerné, par NEI ou dans le cadre d'un effort conjoint.

**Détermination des risques ESG importants propres à l'industrie.** Les risques ESG importants varient d'un groupe industriel à l'autre et certaines industries comportent un risque ESG plus élevé que d'autres. L'équipe de l'investissement responsable analyse ces

risques et réalise des évaluations des risques importants propres aux industries.

**Établissement d'attentes de base.** Les attentes de base sont des mesures que les sociétés d'un groupe industriel doivent mettre en œuvre pour nous démontrer qu'elles gèrent adéquatement les risques ESG importants.

**Analyses comparatives générales.** Nous conduisons également, grâce à l'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) propres à chaque risque ESG, des analyses comparatives générales et propres au groupe industriel pour évaluer le rendement ESG de chaque société par rapport à ses pairs. Pour certains fonds NEI, l'analyse comparative peut être effectuée qualitativement ou quantitativement. Les sociétés sont classées en fonction de leur rendement ESG. Ce classement par rendement ne détermine pas à lui

seul l'admissibilité d'une société à un investissement. Il sert plutôt à déterminer les occasions d'engagement possibles auprès des sociétés :

- Des activités d'engagement auprès d'un chef de file peuvent aider à relever la barre pour l'ensemble du secteur.
- Des activités d'engagement auprès d'une société qui affiche un rendement moyen peuvent mettre l'accent sur la correction de lacunes particulières en matière de facteurs ESG qui nuisent au leadership au sein du secteur.
- Des activités d'engagement auprès des sociétés pouvant s'améliorer viseront les risques ESG importants et non atténués.

**Évaluation du risque lié à l'actualité.** Nous analysons le risque lié à l'actualité afin d'identifier les pratiques d'affaires illicites ou non éthiques, ou l'exposition de la société à des situations compromettantes. L'exposition à la controverse entraîne un examen plus approfondi de la gravité de l'incident ou du problème et des efforts de la société pour le gérer. Selon la gravité du risque, nous pouvons tenter de communiquer avec la société ou la juger inadmissible à un placement tant que le risque n'a pas été atténué.

Les titres de sociétés qui sont jugées inadmissibles aux fins de placement ne sont pas autorisés à être détenus dans un fonds pour lequel nous effectuons des évaluations, à moins que la société ne réussisse la réévaluation à une date ultérieure; cependant, les titres de ces sociétés peuvent toujours être détenus dans des fonds qui ne sont pas assujettis à notre processus d'évaluation.

## Étude de cas : Un fabricant de camions établi aux États-Unis jugé inadmissible en raison de ses pratiques commerciales

La société en question était l'un des six fabricants de camions à avoir enfreint les règles de concurrence de l'UE <sup>1</sup>. En 2016, il a été établi que les fabricants de camions se sont entendus pendant 14 ans (de 1997 à 2011) sur les prix de vente des camions ainsi que sur la possibilité de répercuter sur les acheteurs les coûts de mise en conformité avec les règles plus strictes en matière d'émissions. Collectivement, la part de marché de ces sociétés représentait 90 % du marché européen des camions et pourrait avoir entraîné une distorsion importante des prix des camions vendus au sein de l'UE, ce qui a nui aux consommateurs. À l'époque, le refus de la société de coopérer avec l'enquête de la Commission européenne a donné lieu à une amende de 753 millions d'euros, et c'était la seule société à n'avoir bénéficié d'aucune clémence de la part de la Commission européenne.

Cette société demeure exposée à des risques financiers, car elle fait face à la perspective de poursuites en justice coûteuses de la part des clients. Bien que les pratiques anticoncurrentielles soient un problème systémique dans ce secteur, nous avons été particulièrement préoccupés par la façon dont la société a réagi à l'enquête. Contrairement à ses pairs, les mesures correctives prises par la société n'ont pas été suffisantes, selon nous.

<sup>1</sup> Les faits de ce cas sont tirés d'un communiqué de presse publié par la Commission européenne le 19 juillet 2016 : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_16\\_2582](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_16_2582).

Figure 2 : Sommaire des évaluations (% des sociétés)

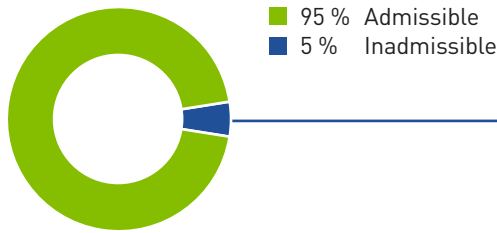
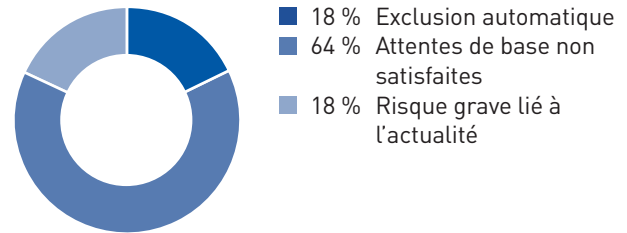
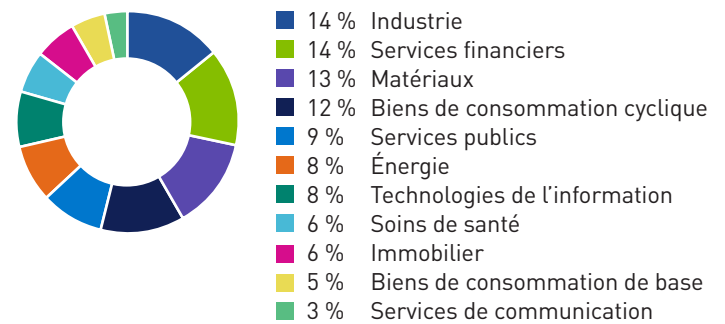


Figure 3 : Justification de l'inadmissibilité (% des sociétés)



- Les sociétés qui ont été automatiquement exclues ont tiré des revenus importants d'activités comme l'énergie nucléaire, les jeux de hasard et les armes. (Nos filtres pour l'énergie nucléaire et les jeux de hasard ont été retirés en juin 2024, voir la page 11.)
- Les risques graves liés à l'actualité étaient le plus souvent liés aux impacts environnementaux des sociétés et aux problèmes liés aux droits de la personne, comme les problèmes de main-d'œuvre.
- Les sociétés jugées inadmissibles parce qu'elles ne répondaient pas aux attentes de base n'ont souvent pas fourni de renseignements adéquats sur la façon dont elles gèrent les risques ESG importants auxquels leur secteur est confronté.
- NEI n'a demandé la vente d'aucun titre de société détenu dans ses fonds pour des raisons ESG en 2023.

Figure 4 : Évaluations par secteur (% des sociétés)



## Étude de cas : FPI canadienne jugée admissible après des améliorations dans la communication de l'information

Une société immobilière canadienne avait été jugée inadmissible avant 2023 parce qu'elle ne fournissait pas de renseignements adéquats sur sa façon de gérer les risques ESG importants de son secteur. À la suite d'une réévaluation en 2023, nous avons constaté que la société n'en était encore qu'aux premières étapes de l'intégration des stratégies ESG dans ses activités, mais qu'elle avait réalisé des progrès importants en renforçant sa gouvernance ESG. La société a embauché un chef, ESG, formé un comité ESG et amélioré sa politique ESG. Elle a également entamé le processus de mise en place d'une solide collecte de données et de production de rapports ESG en interne pour se conformer aux cadres internationaux, et elle est devenue membre du Global Real Estate Sustainability Benchmark, ce qui lui permettra de mesurer et d'améliorer son rendement ESG. Ces circonstances combinées nous ont amenés à passer le statut de la société d'inadmissible à admissible.



# Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI

**Objectif de placement :** Obtenir une croissance du capital à long terme en reproduisant le rendement d'un indice d'actions canadiennes axé sur des sociétés affichant un profil environnemental, social et de gouvernance amélioré.

**Date d'établissement du fonds :** 3 décembre 2018

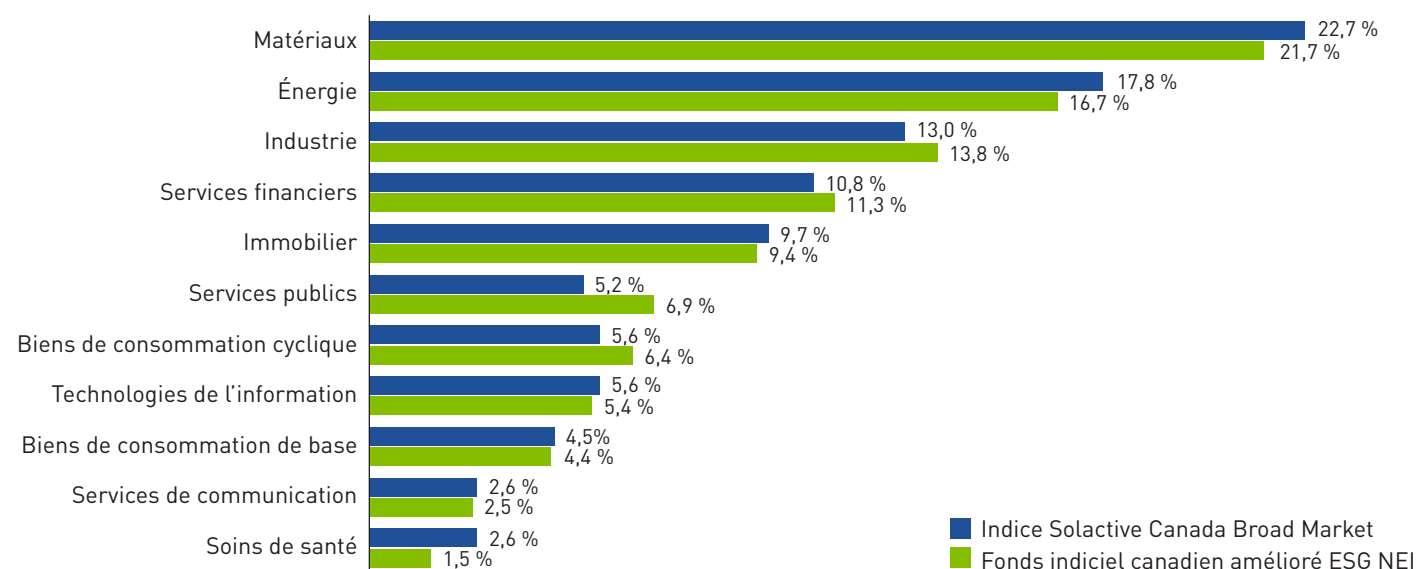
Notre processus d'évaluation joue un rôle de premier plan dans la gestion du Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI. Le fonds commence son analyse des actions en fonction de l'indice Solactive Canada Broad Market<sup>2</sup>. Les sociétés doivent avoir une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard de dollars pour être incluses dans le fonds et celle-ci doit demeurer supérieure à 750 millions de dollars par la suite. La prochaine étape est l'application des exclusions automatiques décrites à la page 10.

Ensuite, nous appliquons notre cadre d'évaluation décrit ci-dessus. À la suite de ce processus, nous pouvons exclure des sociétés qui ne répondent pas à nos attentes. Les sociétés qui restent peuvent être surpondérées par rapport à l'indice, avoir la même pondération que dans l'indice ou être sous-pondérées par rapport à l'indice. Le fonds est rééquilibré tous les trimestres.

**Tableau 2 : Modifications apportées à la composition du fonds d'une année à l'autre**

	Février 2024	Février 2023
Nombre de placements	203	205
Nombre de sociétés exclues en fonction de la taille et de la couverture des données	42	68
Nombre de sociétés automatiquement exclues en fonction des filtres	5	8
Nombre de sociétés exclues après évaluation	16	22
Nombre de sociétés classées comme chefs de file sur le plan des facteurs ESG	48	55

**Figure 5 : Répartition sectorielle du fonds par rapport à celle de l'indice en date de février 2024**



<sup>2</sup> Un indice de capitalisation boursière corrigée du flottant qui couvre tous les titres canadiens cotés à la Bourse de Toronto répondant aux critères de liquidité de base.



# Gérance

Nous définissons la gérance conformément aux Principes pour l'investissement responsable : « [La gérance est] le recours à l'influence par les investisseurs institutionnels pour maximiser la valeur globale à long terme, y compris la valeur des actifs économiques, sociaux et environnementaux communs, dont dépendent les rendements et les intérêts des clients et des bénéficiaires »<sup>1</sup>.

Notre programme de gérance comprend deux activités principales : le dialogue avec les entreprises et le vote par procuration. Nous croyons que la gérance, menée de façon efficace et réfléchie, peut être un bon moyen d'atténuer les risques, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact réel sur les enjeux sociaux et environnementaux. Une autre activité principale que nous entreprenons et qui a une forte influence sur notre programme de gérance est la défense des politiques. Notre dialogue sur les politiques et les normes au Canada et à l'échelle mondiale nous permet de contribuer au changement dans l'ensemble du système. Que nous discutons avec des décideurs politiques, des organismes de réglementation, des organismes de normalisation ou des associations professionnelles, le temps et

l'énergie que nous consacrons à ce domaine peuvent contribuer à relever la barre pour tous.

Le thème dominant de nos efforts de gérance en 2023 est demeuré la carboneutralité, où la gamme des enjeux et des sujets d'engagement semble s'élargir chaque année. La nécessité urgente d'atténuer les pires impacts des changements climatiques se reflète dans le nombre et l'éventail d'engagements, qui vont de l'établissement de cibles solides de réduction des gaz à effet de serre à l'intégration de modèles d'affaires circulaires. L'utilisation de notre cadre d'alignement sur une trajectoire de carboneutralité pour déterminer les cibles d'engagement prioritaires (décrites plus en détail dans le chapitre Climat) a constitué une nouveauté cette année.

<sup>1</sup> <https://www.unpri.org/download?ac=15115>.

Un certain nombre de politiques élaborées en 2023 ont permis de mieux cerner les risques de transition associés au passage à un système énergétique carboneutre, et nous continuons de voir des engagements se transformer en conversations sur des stratégies d'affaires fondamentales, comme la façon dont les plans de dépenses en immobilisations aident les sociétés à atteindre leurs cibles et ce à quoi ressemble une trajectoire crédible vers la carboneutralité. Alors que les interventions politiques continuent de s'intensifier (il est vrai que toutes ne réussiront pas ou ne survivront pas à un changement de gouvernement), la question de la résilience des entreprises prend de l'importance, car les sociétés et leurs investisseurs doivent composer avec des politiques et des règlements de plus en plus stricts.

En dehors du climat, le sujet de la nature continue de prendre de l'ampleur et est devenu un aspect plus important de nos efforts d'engagement en 2023. La vitesse à laquelle les investisseurs prennent conscience des risques liés à la nature indique que la nature sera au cœur de nombreux efforts de gérance dans les années à venir. Il en va de même pour les droits de la personne : le lien entre la technologie et les droits de la personne crée un environnement fluide et incertain de risques commerciaux pour les entreprises qui poussent la société vers un monde de plus en plus numérique.

L'inévitable recul des facteurs ESG s'est accéléré en 2023, bien qu'il soit révélateur que cet effort n'ait pas été mené jusqu'à présent par les entreprises, mais plutôt par des intérêts politiques, et que les principales victimes semblent être les engagements des investisseurs, et non ceux des entreprises. L'attention croissante accordée au mouvement anti-ESG créera sans aucun doute des facteurs défavorables pour les efforts de gérance, en particulier pour les collaborations, dont le résultat est difficile à prévoir pour l'instant.

Nous commençons notre rapport sur cet aspect important de notre programme d'IR par un regard centré sur les données relatives aux engagements et aux résultats des votes par procuration, où nous explorons les principales préoccupations en matière de gouvernance et le sujet de la rémunération des dirigeants. À partir de là, les récits d'engagement et les données sont organisés en fonction de nos thèmes principaux pour 2023, à savoir les droits de la personne, les inégalités, la carboneutralité et la nature. Ces thèmes ont été modifiés cette année pour devenir le capital social (combinant les droits de la personne et les inégalités), le capital naturel et la carboneutralité, et c'est ainsi qu'ils seront organisés dans notre rapport de 2025.

# Aperçu des efforts d'engagement auprès des sociétés

Figure 6 : Rôle de NEI (% des engagements)

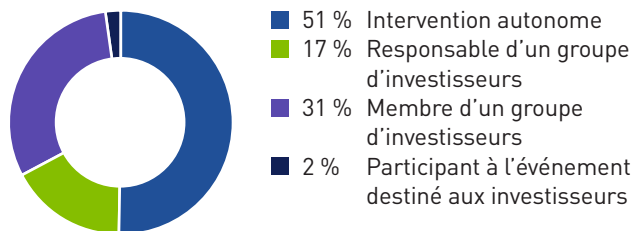
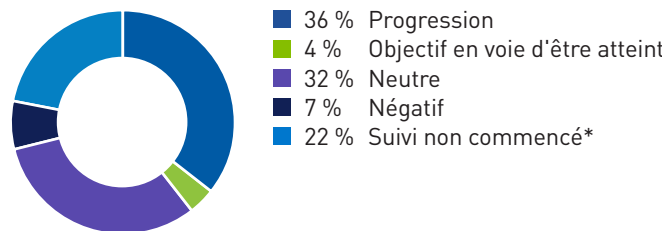


Figure 8 : Résultats des engagements (% des engagements)



\* Nous avons communiqué avec l'entreprise plus tard dans l'année et n'avons pas encore eu l'occasion de mesurer ses progrès.

Figure 7 : Thèmes principaux (% des engagements)

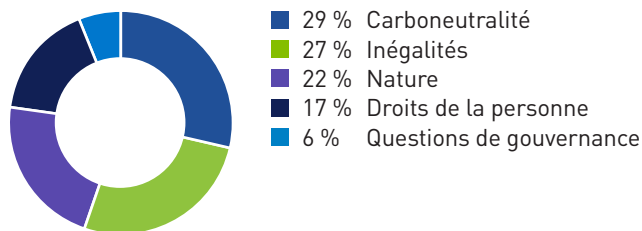
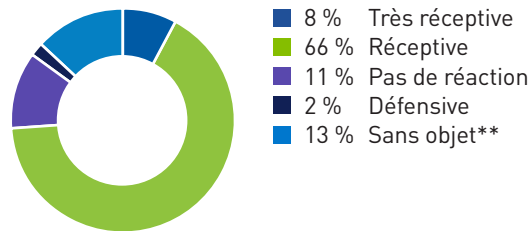


Figure 9 : Réceptivité des entreprises (% des engagements)



\*\* Nous avons communiqué avec l'entreprise, mais nous n'avons ni demandé ni attendu de réponse.

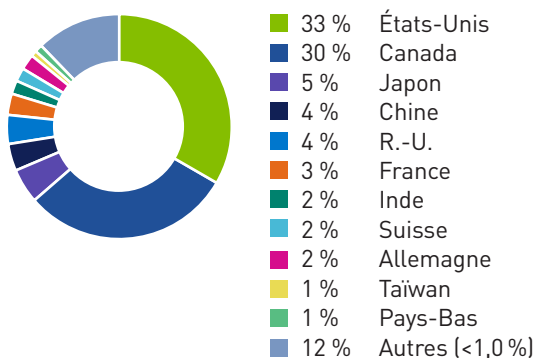
# Aperçu des résultats des votes par procuration

Les données sur le vote par procuration couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, ce qui est considéré comme un cycle standard pour la présentation des rapports sur le vote par procuration. NEI détenait une participation dans toutes les entreprises mentionnées dans le présent rapport au moment du vote, mais les placements peuvent changer en tout temps sans préavis.

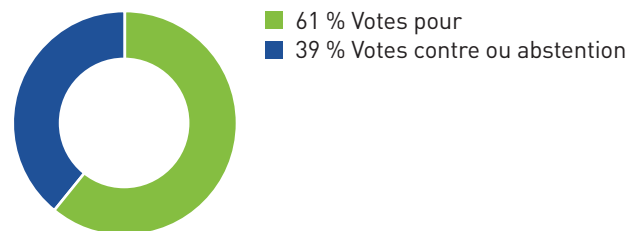
Les données proviennent d'International Shareholder Services, de FactSet et des informations présentées par les sociétés ouvertes. Les renseignements sur le vote par procuration contenus dans le présent rapport sont complets, mais pas exhaustifs. Nous avons sélectionné certains résultats de votes relatifs aux entreprises et les motifs ayant justifié les votes de NEI pour présenter un éventail de sujets et de secteurs. Pour comprendre comment et pourquoi nous votons comme nous le faisons, nos lignes directrices sur le vote par procuration offrent une explication approfondie. Vous les trouverez ici : <https://www.placementsnei.com/produits-de-placement/ressources-des-fonds/prospectus-notice-annuelle.html>

Pour connaître l'historique complet de nos votes, consultez notre tableau de bord des votes par procuration ici : <https://vds.issgovernance.com/vds/#/ODI3Mg==/> (en anglais).

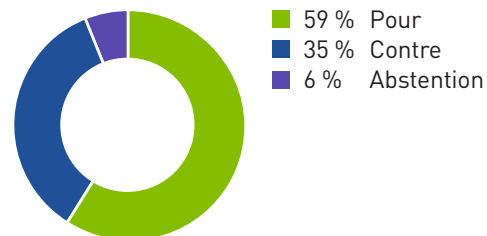
**Figure 10 : 944 assemblées ayant donné lieu à l'exercice du vote**



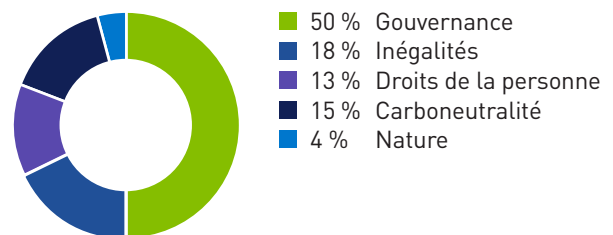
**Figure 11 : Vote sur 11 451 propositions de la direction**



**Figure 12 : Vote sur 485 propositions d'actionnaires**



**Figure 13 : Répartition des propositions d'actionnaires par thème principal**



## Échos sur les votes par procuration

Chaque année, nous organisons une campagne intitulée « échos sur les votes par procuration », au cours de laquelle nous justifions par écrit aux sociétés nos décisions de vote exprimées lors de leur assemblée annuelle. Si nous détenons plus de 1 % des actions d'une société au moment du vote, nous pouvons communiquer avec elle avant l'assemblée pour discuter de nos préoccupations en matière de gouvernance et d'éclairer nos décisions de vote. Dans le cadre de cette campagne en 2024, nous avons mobilisé :

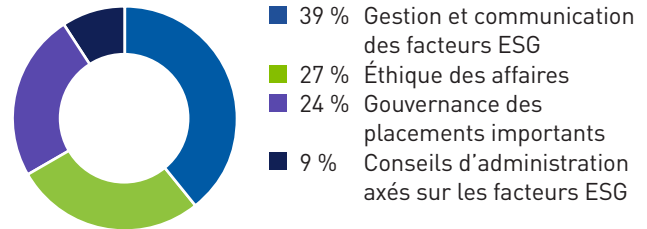
- 23 sociétés sur la diversité du conseil d'administration
- 15 sociétés sur la rémunération équitable
- 11 sociétés sur la surveillance et la divulgation des risques climatiques
- 5 sociétés sur la gouvernance de placements importants

# Gouvernance

De bonnes pratiques de gouvernance sont essentielles pour que les conseils d'administration puissent s'acquitter de leur rôle de supervision de la direction et de conciliation des intérêts des parties prenantes.

Les facteurs qui contribuent à une bonne gouvernance comprennent l'indépendance du leadership, une composition équilibrée, la structure, ainsi que les perspectives, les compétences et les capacités décisionnelles des administrateurs individuels. Lorsque nous estimons que certains facteurs font défaut, nous pouvons voter contre les administrateurs, conformément à nos lignes directrices. Nos préoccupations à l'égard de l'indépendance et de la diversité ont été les cinq principales raisons qui nous ont amenés à voter contre les administrateurs en 2023 (figure 15).

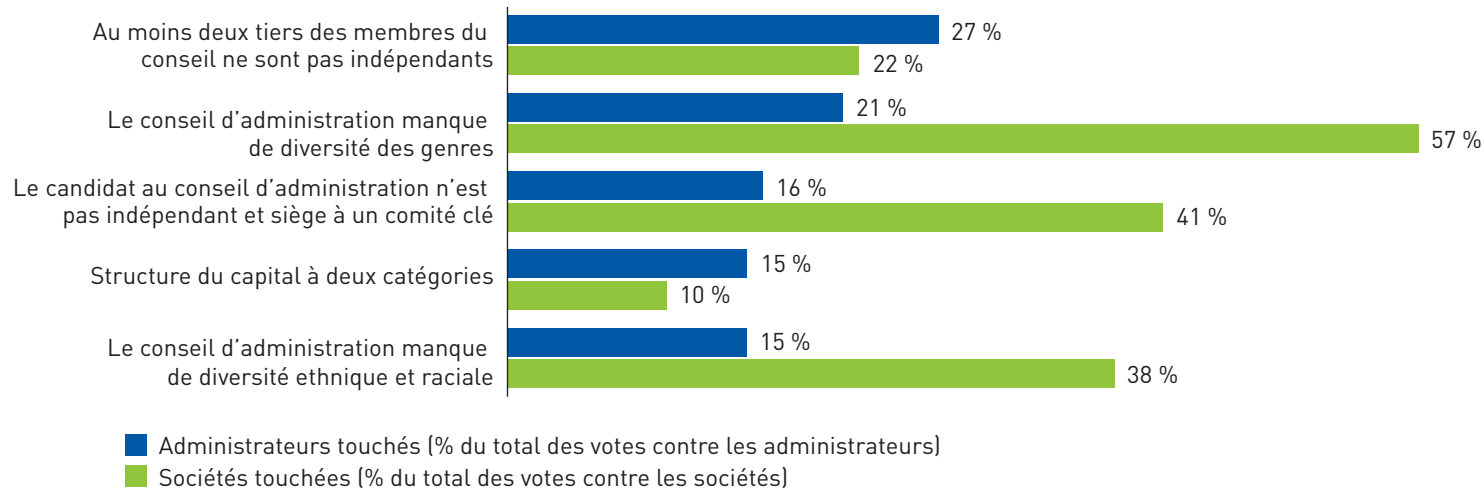
**Figure 14 : Sujets relatifs à la gouvernance (% des engagements)**



**Tableau 3 : Sommaire des données sur le vote par procuration au sujet de la gouvernance**

Sous-thème/sujet	Abstention	Contre	Pour	Retenue
Questions liées aux auditeurs (4 résolutions)	0 %	25 %	75 %	0 %
Diversité au sein des conseils d'administration (4)	0 %	75 %	25 %	0 %
Conseils d'administration axés sur les facteurs ESG (14)	7 %	43 %	50 %	0 %
Cadre de rémunération des dirigeants (7)	0 %	0 %	100 %	0 %
Autres questions de gouvernance (14)	0 %	43 %	57 %	0 %
Exiger un président du conseil indépendant (25)	0 %	0 %	100 %	0 %
Élection des administrateurs (35)	0 %	46 %	31 %	23 %
Dons de bienfaisance et dépenses politiques (40)	3 %	33 %	65 %	0 %
Droits des actionnaires (78)	8 %	37 %	55 %	0 %
Gestion et communication des facteurs ESG (5)	60 %	0 %	20 %	20 %
Théorie des parties prenantes de la société (1)	100 %	0 %	0 %	0 %
<b>Total (sur 227 résolutions)</b>	<b>5 %</b>	<b>33 %</b>	<b>58 %</b>	<b>4 %</b>

**Figure 15 : Cinq principales raisons de voter contre les administrateurs**



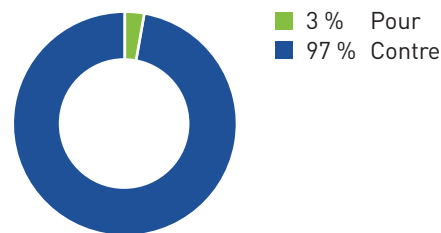
## Votes consultatifs sur la rémunération des cadres

Notre déception à l'égard des pratiques en matière de rémunération s'est poursuivie au cours de la dernière période de vote par procuration, au cours de laquelle nous avons voté contre 97 % des 488 votes consultatifs sur la rémunération des dirigeants (figure 16). Les raisons de voter contre les régimes de rémunération allaient du manque de transparence aux inquiétudes concernant le rendement, mais nos préoccupations à l'égard de l'équité salariale étaient l'un des thèmes prédominants (tableau 4). Nous avons signalé les régimes de rémunération que nous avons jugé excessifs par rapport à ceux des autres cadres dirigeants visés, des employés, des sociétés comparables et/ou au revenu médian des ménages. Dans les cas d'iniquité extrême, nous avons également voté contre les membres du comité.

Nous croyons que les rémunérations excessives et l'iniquité salariale peuvent nuire au rendement des entreprises et qu'à un niveau systémique, elles augmentent l'inégalité des revenus, ce qui a des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie. Nous avons voté contre 38 % des régimes de rémunération en raison de l'absence de mesures de rendement ESG, c'est-à-dire que la rémunération n'était pas liée à la réalisation de facteurs ESG clés et importants, ce qui est contraire à nos attentes.

Le manque d'informations sur le cadre de rémunération, une autre raison courante pour laquelle nous avons voté contre les régimes de rémunération, nous empêche d'évaluer adéquatement la rigueur du cadre de rémunération global d'une entreprise.

**Figure 16 : 488 votes consultatifs sur la rémunération des cadres\***



\* Canada et États-Unis seulement.



**Tableau 4 : Justification des votes contre les régimes de rémunération**

Facteurs guidant les décisions de vote	Nombre de sociétés canadiennes touchées	Nombre de sociétés américaines touchées	% de sociétés touchées (Canada et États-Unis)
La rémunération du chef de la direction >3x la rémunération moyenne des cadres dirigeants visés	60	148	43 %
La rémunération du chef de la direction >5x la rémunération moyenne des cadres dirigeants visés	1	2	1 %
La rémunération du chef de la direction ou des cadres est excessive par rapport au revenu médian des ménages	18	53	15 %
La rémunération du chef de la direction ou des cadres est extrêmement excessive par rapport au revenu médian des ménages	9	32	8 %
La rémunération du chef de la direction est excessive par rapport aux entreprises concurrentes	39	26	13 %
La rémunération du chef de la direction est extrêmement excessive par rapport aux entreprises concurrentes	18	10	6 %
La rémunération du chef de la direction est excessive par rapport à l'ensemble des employés*	1	38	8 %
La rémunération du chef de la direction est extrêmement excessive par rapport à l'ensemble des employés*	1	35	7 %
Préoccupations à l'égard de la transparence	120	213	68%
Préoccupations liées au rendement	130	222	72 %
Absence de mesures du rendement ESG	47	136	38 %

\*Cette ligne directrice ne s'applique qu'aux États-Unis en raison du manque de données sur les autres marchés. La raison pour laquelle deux sociétés canadiennes sont touchées est qu'elles ont divulgué le ratio de rémunération de leur chef de la direction, comme l'exigent l'article 953(b) de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act et l'article 402(u) du règlement S-K.

**Tableau 5 : Seuils pour déterminer la rémunération excessive du chef de la direction**

Pays	Revenu médian des ménages	Rémunération excessive			Rémunération extrêmement excessive		
		Multiplieur	Seuil	Nombre de sociétés	Multiplieur	Seuil	Nombre de sociétés
États-Unis	68 703 \$	280x le revenu médian	20,9 M\$	53	375x le revenu médian	28,0 M\$	32
Canada	90 390 \$	120X le revenu médian	11,8 M\$	18	190x le revenu médian	18,7 M\$	9

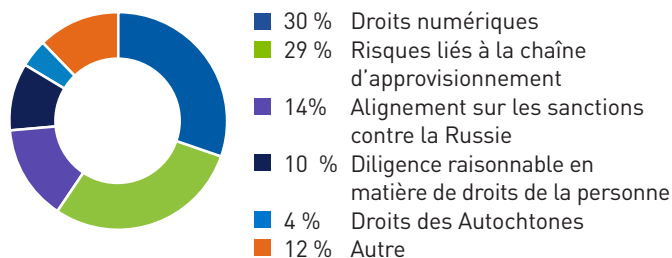
Sources – Revenu médian des ménages au Canada : Statistique Canada; revenu médian des ménages aux États-Unis : U.S. Census Bureau. Les seuils sont établis en fonction de nos lignes directrices sur le vote par procuration de 2024, qui sont mises à jour annuellement.

## Droits de la personne

Nous croyons fermement qu'il incombe aux entreprises d'intégrer le respect des droits de la personne dans leurs activités. Cette année, nos dialogues ont porté sur deux grands sujets : les droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et les droits numériques.

En général, nous observons une intensification de la réponse des entreprises à l'intégration du respect des droits de la personne dans leurs activités. Il s'agit d'une tendance qui a mis du temps à émerger par rapport aux autres enjeux ESG, mais qui se renforce – et c'est une bonne chose. Démêler les liens complexes qui relient les chaînes d'approvisionnement des entreprises aux répercussions sur les droits de la personne a fait partie du défi, et l'omniprésence de certaines régions problématiques dans ces chaînes d'approvisionnement rend la gestion de ces risques difficile. En ce qui concerne les droits numériques, la relation étroite entre les risques de plus en plus importants liés aux droits de la personne et le modèle d'affaires sous-jacent des sociétés technologiques accroît la complexité. Cependant, nous observons une sophistication accrue de la mise en œuvre de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne, ce qui est une exigence fondamentale pour ne serait-ce que comprendre l'ampleur de ces défis. Par conséquent, un thème commun à tous les secteurs en 2023 a été la demande des actionnaires aux sociétés de procéder à une diligence raisonnable adéquate en matière de droits de la personne.

Figure 17 : Sujets liés aux droits de la personne (% des engagements)



## Résultats des votes par procuration

Tableau 6 : Sommaire des données sur le vote par procuration concernant les droits de la personne

Sous-thème/sujet	Abstention	Contre	Pour	Retenue
Droits numériques (16 résolutions)	13 %	31 %	56 %	0 %
Risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement (13)	31 %	15 %	54 %	0 %
Droits autochtones (3)	0 %	33 %	67 %	0 %
Pratiques de travail (14)	0 %	0 %	100 %	0 %
Autres diligences raisonnables en matière de droits de la personne (21)	0 %	33 %	67 %	0 %
<b>Total (sur 67 résolutions)</b>	<b>9 %</b>	<b>22 %</b>	<b>69 %</b>	<b>0 %</b>

Tableau 7 : Quelques résultats du vote par procuration en matière de droits de la personne

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Microsoft</b>	On a demandé à la société de produire un rapport sur les politiques concernant les agences militaires et militarisées.	Pour	Soutien de 21,2 %	Nous croyons que les actionnaires profiteraient d'un rapport qui évalue les risques liés à l'IA pour les activités et les finances de la société, ainsi que les risques pour le bien-être public. Nous avons appuyé une résolution semblable visant Apple, qui a reçu un soutien important de 37,5 %, et Meta Platforms, qui a reçu un soutien de 16,7 %. Nous nous attendons à ce que la fréquence de telles résolutions augmente.
<b>DSV A/S</b>	La société a été invitée à rendre compte de ses efforts et des risques liés aux droits de la personne et des travailleurs.	Pour	Soutien de 98,8 %	Il s'agit d'un exemple rare où la direction de la société soutient le point de vue des actionnaires qui estiment nécessaire de prendre des mesures sur une question particulière.
<b>JPMorgan Chase</b>	La société a été invitée à rendre compte du respect des droits des peuples autochtones.	Pour	Soutien de 30,8 %	Nous prenons acte de l'engagement de la société à l'égard des droits de la personne et des droits des Autochtones, mais une plus grande transparence sur les processus de diligence raisonnable et de recours hiérarchique ainsi que sur les mesures du rendement permettrait d'évaluer l'efficacité des politiques et des pratiques de la société à la lumière des controverses touchant les banques sur cette question. Nous avons appuyé une proposition semblable visant Citigroup, qui a reçu un soutien de 26,3 %.
<b>Amazon</b>	La société a été invitée à commander une évaluation externe de son engagement à l'égard de la liberté d'association et de la négociation collective.	Pour	Soutien de 31,8 %	Nous croyons que les actionnaires profiteraient d'une plus grande transparence et de la publication d'information sur la façon dont la société gère les risques liés aux droits de la personne, en particulier en ce qui a trait à la liberté d'association et à la négociation collective. Nous avons également appuyé une proposition demandant un audit des conditions de travail effectué par un tiers, qui a reçu un soutien de 31,2 %. Une proposition semblable visant Walmart a reçu un soutien de 19,2 %.

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Vêtements de Sport Gildan</b>	La société a été invitée à produire un rapport sur l'infrastructure des risques liés aux droits de la personne.	Pour	Soutien de 13,5 %	Nous estimons que des informations supplémentaires sur l'infrastructure actuelle des risques liés aux droits de la personne de la société fourniraient aux actionnaires des renseignements précieux sur la façon dont les mécanismes de surveillance de la société liés aux droits de la personne cadrent avec ses engagements. Nous continuons notre engagement auprès de Gildan sur ce sujet.
<b>General Motors</b>	La société a été invitée à rendre compte du recours au travail des enfants dans le cadre de la fabrication des véhicules électriques.	Pour	12,8 %	Nous croyons que des renseignements supplémentaires sur les efforts de la société visant à éliminer le travail des enfants de sa chaîne d'approvisionnement permettraient aux investisseurs de mieux comprendre comment la société gère les risques liés aux droits de la personne.
<b>Tesla</b>	La société a été invitée à adopter une politique de non-ingérence respectant la liberté d'association.	Pour	Soutien de 20,6 %	Compte tenu de la grande visibilité et de la nature de plus en plus litigieuse de la question, des précisions supplémentaires concernant les politiques de liberté d'association de la société aideraient les parties prenantes à évaluer la société.

## Activités liées aux politiques

- Nous avons signé la Déclaration d'investisseurs en appui du règlement sur les droits numériques faisant partie de la Loi sur l'intelligence artificielle de l'Union européenne, laquelle exhorte le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne à envisager d'intégrer des recommandations supplémentaires pour protéger les droits de tous.
- Afin de commémorer les 10 ans de la tragédie du Rana Plaza au Bangladesh, nous avons signé une déclaration d'investisseurs demandant aux sociétés qui composent nos portefeuilles de s'engager à protéger la santé et la sécurité des travailleurs au Bangladesh, au Pakistan et dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Nous avons fourni des commentaires au Groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme en réponse à sa consultation sur l'intersection des investisseurs, des facteurs ESG et des droits de la personne.
- Nous nous sommes joints aux autres membres de l'Investor Alliance on Human Rights dans le cadre d'une réunion avec un groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne afin d'expliquer aux investisseurs comment les droits de la personne sont, devraient être et pourraient être pris en compte dans les approches ESG. Nous avons également répondu par écrit à la consultation des Nations Unies sur cette question.
- Nous avons participé à deux ateliers organisés par les Principes pour l'investissement responsable visant à donner un aperçu des données dont les investisseurs ont besoin, en particulier en matière de droits de la personne.

# Dialogues avec les entreprises

## Walmart

Première publication dans le rapport d'actionnariat actif de NEI pour le quatrième trimestre de 2023.

### Secteur

Biens de consommation de base

### Thème principal; sous-thèmes(s)

Droits de la personne; droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement

### Objectifs de développement durable des Nations

#### Unies connexes



### Activité d'engagement

Rencontre de collaboration (troisième cette année)

### Réceptivité

Réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds d'actions américaines ER NEI; Fonds d'actions canadiennes NEI; Mandat NEI actions mondiales

**Objectif :** Rechercher et partager de l'information sur la gestion de Walmart des risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement et faire pression pour que la société communique davantage de renseignements sur ses processus et ses mesures correctives.

Nous avons rencontré Walmart dans le cadre d'une collaboration continue organisée par l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR), qui collabore avec Walmart depuis de nombreuses années. Il s'agissait de notre troisième rencontre avec la société en 2023. Walmart a certes progressé au chapitre des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement, mais nous estimons qu'elle

peut en faire plus, vu sa taille, son influence et sa sensibilisation aux risques importants.

Les problèmes de main-d'œuvre comptent parmi les principaux risques auxquels Walmart est confrontée dans sa chaîne d'approvisionnement. Ceux-ci peuvent aller des pratiques de rémunération à la sécurité des travailleurs, en passant par le travail des enfants et le comportement antisyndical. Lorsque de tels problèmes surviennent et font les manchettes, les risques que cela porte atteinte à la réputation de la société sont considérables. De nombreux médias<sup>2</sup> en ont fait état lorsque l'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) a ouvert une enquête sur Walmart Canada (ainsi que sur les divisions canadiennes de Hugo Boss et de Diesel) à la suite d'allégations selon lesquelles la société aurait eu recours au travail forcé des Ouïghours ou auraient bénéficié de celui-ci dans le cadre de ses activités ou chaînes d'approvisionnement dans la région du Xinjiang, en République populaire de Chine<sup>3</sup>. Le journal The New York Times a publié en février un article de fond sur le travail des enfants migrants aux États-Unis. Il y citait Walmart, parmi de nombreuses autres grandes sociétés bien connues dans divers secteurs. Certaines de ces sociétés (dont Walmart) ont affirmé qu'elles prenaient les allégations au sérieux et qu'elles enquêteraient sur leurs chaînes d'approvisionnement<sup>4</sup>.

Des porte-parole de la société nous ont présenté les processus de Walmart, dont les efforts d'audit déployés pour identifier et corriger les risques liés aux droits de la personne dans les grandes chaînes d'approvisionnement, comme celles des vêtements provenant du Bangladesh, des fruits et légumes frais venant des États-Unis et du Mexique et des fruits de mer importés de Thaïlande. Ils nous ont dit qu'ils étaient en train de mettre à jour leurs processus pour tenir compte de l'environnement de travail actuel dans certaines régions et que nous pourrions en savoir plus sur ce travail en 2024.

À l'instar du groupe de travail de base de l'ICCR, nous estimons que Walmart devrait communiquer davantage de renseignements sur les mesures qu'elle a prises à la suite des allégations de travail des

<sup>2</sup> CTV News, Global News, The Globe and Mail, entre autres.

<sup>3</sup> [https://core-ombuds.canada.ca/core\\_ombuds-ocre\\_ombuds/press-release\\_walmart-hugo-boss\\_diesel\\_communique.aspx?lang=fra](https://core-ombuds.canada.ca/core_ombuds-ocre_ombuds/press-release_walmart-hugo-boss_diesel_communique.aspx?lang=fra).

<sup>4</sup> <https://www.nytimes.com/2023/02/25/us/unaccompanied-migrant-child-workers-exploitation.html> (en anglais).

enfants formulées dans l'article du journal The New York Times. Selon nous, il serait aussi utile pour les investisseurs que Walmart publie une liste de ses fournisseurs de niveau 1<sup>5</sup>, une pratique exemplaire qu'ont adoptée de nombreux détaillants, en particulier dans l'industrie du vêtement<sup>6</sup>. Les représentants ont indiqué qu'ils considéraient les noms de leurs fournisseurs comme des renseignements confidentiels et qu'ils ne voulaient pas que leurs concurrents les connaissent.

**Étapes suivantes :** Nous poursuivrons notre engagement auprès de Walmart au sein du groupe de l'ICCR, car nous demandons à la société d'améliorer la communication de renseignements sur les risques liés aux droits de la personne et ses processus de correction.

<sup>5</sup> Les fournisseurs de niveau 1 sont ceux qui entretiennent une relation directe avec l'acheteur.

<sup>6</sup> Fashion Revolution publie des listes de fabricants de vêtements qui donnent le nom de leurs fournisseurs : <https://www.fashionrevolution.org/tag/tier-1/> (en anglais).

## Innergex énergie renouvelable

Première publication dans le rapport d'actionariat actif de NEI pour le troisième trimestre de 2023.

### Secteur

Énergie

### Thème principal; sous-thèmes

Droits de la personne; droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement

### Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



### Activité d'engagement

Intervention autonome

### Réceptivité

Réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds d'infrastructure propre NEI;

Fonds indiciaire canadien amélioré ESG NEI

**Objectif :** Discuter de l'état actuel de la surveillance des risques faite par Innergex quant aux droits de la personne dans sa chaîne d'approvisionnement.

Innergex fait partie des sociétés d'énergie renouvelable qui figurent sur notre Liste de sociétés prioritaires 2023 qui a été ciblée pour un engagement à l'égard des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement. Le siège social de la société est au Québec; les activités de celle-ci portent sur la production d'énergie éolienne, hydroélectrique et solaire. Les conditions dans les chaînes d'approvisionnement de la fabrication d'énergie solaire sont de plus en plus préoccupantes, car une partie du polysilicium utilisé dans les panneaux solaires provient de la région ouïghoure en Chine, ciblée pour le recours au travail forcé<sup>7</sup>. Le risque lié à l'actualité pour des sociétés comme Innergex est important, et nous encourageons les sociétés à veiller à ce que leur surveillance englobe les activités sur le terrain, au-delà de la salle de conférence.

La pression pour assumer la responsabilité des activités dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est élevée et a été amplifiée par la *Uyghur Forced Labor Prevention Act* qui est entrée en vigueur aux États-Unis en juin 2022<sup>8</sup>. Le Canada a adopté le projet de loi S-211, Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024<sup>9</sup>. Ces nouvelles lois mettent en lumière le risque politique à l'égard duquel les sociétés doivent être préparées pour éviter les violations, ce qui pourrait retarder les projets et nuire aux activités. Nous avons discuté avec Innergex de la façon dont elle met en œuvre la réglementation du secteur de l'énergie solaire et des mesures qu'elle prend pour gérer les risques dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous voulons être certains qu'elle inculque un sentiment de responsabilité à ses employés et qu'elle incite aussi ses fournisseurs à adopter une position semblable.

Innergex a tendance à continuer de recourir aux fournisseurs avec lesquels elle a déjà une relation et qu'elle connaît bien. Ces fournisseurs font l'objet d'un audit par un tiers lorsqu'ils sont intégrés; ils savent que des visites aléatoires sur place sont possibles, ce qui témoigne de l'engagement d'Innergex quant à la diligence raisonnable à l'égard de la chaîne d'approvisionnement. La société dispose d'un code de conduite des fournisseurs, que nous considérons comme un élément de gouvernance de base, et elle est signataire du Solar Industry Forced Labor Prevention Pledge<sup>10</sup>. Quant à l'éventuelle exposition à la main-d'œuvre ouïghoure dans la chaîne d'approvisionnement, Innergex affirme qu'elle a un plan pour améliorer davantage son processus de diligence raisonnable.

Afin d'encourager ses fournisseurs de matières premières à adopter des pratiques minières responsables, nous avons recommandé à Innergex d'envisager de participer au groupe de travail du secteur de l'approvisionnement dans le cadre de l'Initiative for Responsible Mining Assurance. Nous avons également discuté de ses progrès sur le plan de la biodiversité; elle a indiqué qu'elle comptait évaluer ses activités sous peu.

**Étapes suivantes :** Nous poursuivrons notre suivi auprès d'Innergex concernant les améliorations prévues à l'égard de la diligence raisonnable en matière de droits de la personne.

<sup>7</sup> <https://www.cbp.gov/trade/forced-labor/UFLPA> (en anglais).

<sup>8</sup> <https://www.cbp.gov/trade/forced-labor/UFLPA> (en anglais).

<sup>9</sup> <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-10.6/index.html>.

<sup>10</sup> <https://www.seia.org/sites/default/files/Solar%20Industry%20Forced%20Labor%20Prevention%20Pledge%20Signatories.pdf> (en anglais).

## Dassault Systèmes

Première publication dans le rapport d'actionariat actif de NEI pour le troisième trimestre de 2023.

### Secteur

Technologies de l'information

### Thème principal; sous-thème(s)

Droits de la personne

### Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



### Activité d'engagement

Intervention autonome

### Réceptivité

Réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds de croissance mondiale NEI

**Objectif :** Encourager Dassault à améliorer la divulgation de ses procédures de diligence raisonnable des clients afin de gérer le risque d'utilisation abusive de ses produits par les clients.

Nous avons envoyé une lettre à Dassault Systèmes en février, puis nous avons rencontré la société en septembre dans le cadre d'une conversation de suivi. La société a été citée dans un rapport qui établissait un lien entre son logiciel de conception 3D et l'armée du Myanmar<sup>11</sup>. Après un examen interne, Dassault a confirmé par communiqué<sup>12</sup> qu'elle n'avait pas vendu son logiciel à l'armée du Myanmar et que les entités nommées dans le rapport ne figuraient pas sur la liste des clients de Dassault.

Cette histoire nous a amenés à questionner Dassault sur la façon dont elle prend en compte les éventuelles utilisations abusives de ses produits par ses clients. Le risque d'une atteinte à la réputation considérable découlant du manque de surveillance dans ce domaine est indéniable, et nous voulions mieux comprendre les contrôles internes de la société. Elle nous a indiqué

que les trois principaux outils qu'elle utilise pour effectuer la diligence raisonnable des clients sont le contrôle des exportations, les politiques d'utilisation acceptable et l'examen de cas individuels fondé sur des rapports d'utilisation controversée. Ces outils permettent de prendre des mesures coordonnées pour aider la société à prévenir les répercussions défavorables sur les droits de la personne.

La société a fait preuve d'honnêteté et nous a donné des exemples de ses politiques en action. Elle était ouverte à notre recommandation d'améliorer la divulgation publique, car il nous a semblé qu'elle avait mis en place de solides procédures. Nous lui avons expliqué que le fait de le préciser dans ses documents serait utile aux investisseurs. Elle était reconnaissante des ressources que nous lui avons fournies pour la gestion des risques en aval liés aux droits de la personne. Nous l'avons orientée vers un outil qui décrit les considérations précises en matière de droits de la personne pour les fournisseurs de logiciels d'entreprise, et nous lui avons fourni des politiques publiques de sociétés comparables qui comprennent des évaluations des droits de la personne et des procédures de diligence raisonnable.

Les répercussions en aval sur les droits de la personne des applications technologiques hautement sensibles représentent un risque croissant pour les sociétés. Par exemple, la société de surveillance Clearview AI n'a pas pris en compte la protection des collectivités touchées par la vente de sa base de données de reconnaissance faciale. La société a été poursuivie pour avoir contrevenu à la loi de l'Illinois sur les données biométriques. Dans le cadre du règlement<sup>13</sup>, il a été établi qu'elle ne pouvait pas rendre sa base de données de reconnaissance faciale accessible aux entités privées à l'échelle des États-Unis. Des cas comme celui-ci mettent au premier plan les risques juridiques et opérationnels qui se produisent en l'absence d'une diligence raisonnable adéquate. Les pratiques commerciales et leurs conséquences sur les clients, les employés, les collectivités et les autres parties prenantes peuvent avoir une incidence financière importante. En plus des éventuels frais de litige engagés, une société pourrait perdre des commandes et des revenus futurs.

**Étapes suivantes :** Nous nous attendons à une divulgation de renseignements accrue à ce sujet, car la société a indiqué qu'elle redéfinissait la section de son rapport annuel portant sur le développement durable.

<sup>11</sup> <https://specialadvisorycouncil.org/2023/01/13-countries-enabling-weapon-manufacture-myanmar/> (en anglais).

<sup>12</sup> <https://www.3ds.com/fr/newsroom/news-brief/dassault-systemes-statement> (en anglais).

<sup>13</sup> <https://www.aclu.org/cases/aclu-v-clearview-ai> (en anglais).



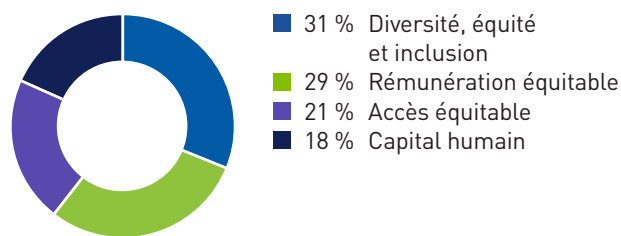
# Inégalités

Les inégalités sont multidimensionnelles, car elles touchent plusieurs secteurs de différentes façons. Au fil des ans, ce problème systémique nous a obligés à utiliser la gamme complète d'outils à notre disposition en tant qu'investisseurs responsables. Cette année, nous avons mis l'accent sur quatre enjeux de base : le capital humain, la diversité, l'équité et l'inclusion, la rémunération équitable et l'accès équitable.

En 2023, nous avons passé beaucoup de temps à nous concentrer sur les possibilités politiques au Canada d'accroître les attentes en matière de publication d'information à l'égard des sociétés en ce qui a trait à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI). Les investisseurs insistent auprès des organismes de réglementation depuis des années sur la nécessité d'obtenir de meilleures données, et certains progrès ont été réalisés. Toutefois, ces conversations se sont poursuivies jusqu'en 2024. Les investisseurs devront faire preuve d'une persévérance continue si nous voulons obtenir le type de rapports obligatoires qui fourniraient les renseignements utiles à la prise de décision dont les investisseurs ont besoin selon nous. Au niveau des sociétés, nous continuons à encourager les sociétés à maintenir et à améliorer leurs efforts en matière de DEI et de capital humain, car nous considérons qu'un manquement à cet égard représente un risque commercial important. La voix

des investisseurs est essentielle à ce stade, car la question de la DEI est politisée, en particulier aux États-Unis. Les entreprises subissent de plus en plus de pression pour réduire leurs efforts à cet égard, malgré les avantages évidents que présentent selon nous de solides pratiques en matière de DEI et de capital humain.

**Figure 18 : Sujets relatifs aux inégalités (% des engagements)**



## Résultats des votes par procuration

**Tableau 8 : Sommaire des données sur le vote par procuration au sujet des inégalités**

Sous-thème/sujet	Abstention	Contre	Pour	Retenue
Diversité, équité et inclusion (49 résolutions)	0 %	49 %	51 %	0 %
Accès équitable (4)	0 %	25 %	75 %	0 %
Rémunération équitable (30)	0 %	57 %	43 %	0 %
Fiscalité responsable (9)	56 %	0 %	22 %	22 %
<b>Total (sur 92 résolutions)</b>	<b>5 %</b>	<b>46 %</b>	<b>47 %</b>	<b>2 %</b>

Le tableau 8 montre que nous avons voté contre près de 50 % des propositions liées à la DEI, mais tous ces votes ont été exprimés contre des propositions rédigées dans le but de saper les efforts déployés par les entreprises pour lutter contre les inégalités – ce qu'on appelle les propositions « anti-ESG ». Les sociétés et les actionnaires ont rejeté ces propositions avec force, comme en témoigne leur niveau de soutien moyen de seulement 1,2 %. Un exemple de ce type de proposition est présenté ci-après pour Procter & Gamble.

Tableau 9 : Sélection des résultats du vote par procuration sur les inégalités

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Procter &amp; Gamble</b>	La société a été invitée à rendre compte d'un audit indépendant des droits civils portant sur la discrimination positive.	Contre	Soutien de 4,1 %	<p>Nous estimons que la justification donnée par l'auteur de la proposition dénaturait complètement l'objectif d'un audit de non-discrimination, qui est d'identifier et d'éliminer les barrières potentielles liées à une discrimination consciente ou inconsciente afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les employés. La justification du déposant laissait plutôt entendre que l'objectif de l'audit était d'avantager un groupe par rapport à un autre.</p> <p>Cette proposition n'est pas la seule contre laquelle nous avons voté et qui était fortement orientée vers la « lutte contre les inégalités ». Nous avons également voté contre des propositions visant Microsoft (soutien de 0,8 %) et PepsiCo (soutien de 2,8 %) qui étaient formulées de telle manière que nous estimions qu'elles étaient susceptibles de saper les progrès des sociétés en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.</p>
<b>RBC</b>	La société a été invitée à effectuer un audit sur l'équité raciale.	S. O.	Proposition retirée	Après avoir reçu un soutien de 42 % à la dernière assemblée générale annuelle, les actionnaires ont redéposé une proposition demandant à RBC d'effectuer un audit indépendant sur l'équité raciale de leurs pratiques d'emploi. La proposition a été retirée et n'a pas fait l'objet d'un vote, car la banque a accepté d'effectuer l'audit de son plein gré et s'est engagée à le terminer d'ici la fin de 2024. Comme nous avons déjà appuyé la proposition et soulevé cette question auprès de la banque dans le cadre de notre engagement, nous sommes heureux de ce résultat. BMO a également accepté d'effectuer un audit indépendant sur l'équité raciale, et cette proposition a également été retirée.
<b>CIBC, RBC, BMO, TD</b>	Les banques ont été invitées à publier la rémunération du chef de la direction par rapport au ratio de la rémunération médiane des travailleurs.	Pour	Soutien de 10,4 % à 13,2 %	Nous estimons qu'il est important que les investisseurs et les autres parties prenantes, en particulier les employés actuels et futurs, connaissent la rémunération du chef de la direction par rapport au ratio de la rémunération médiane des travailleurs. Nous croyons que cela aide les investisseurs à déterminer si les pratiques de rémunération des dirigeants sont raisonnables et équitables, et si elles correspondent aux intérêts à long terme de l'ensemble des parties prenantes. Les disparités salariales excessives pourraient représenter un risque pour la valeur à long terme pour les actionnaires et avoir une incidence sur le moral des employés ainsi que la position sociale de l'entreprise dans la collectivité.

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>ExxonMobil</b>	La société a été invitée à rendre compte des écarts de rémunération médians et ajustés entre les genres et entre les races.	Pour	Soutien de 20,1 %	<p>En publiant des statistiques sur l'écart de rémunération entre les genres à l'échelle mondiale, comme l'exige le Royaume-Uni, la société pourrait donner aux actionnaires une meilleure idée de la façon dont ses initiatives en matière de diversité améliorent les occasions pour les femmes. De plus, comme d'autres sociétés ont pris des engagements ou commencé à publier leur écart médian de rémunération entre les genres à l'échelle mondiale, il ne devrait pas être excessivement coûteux ou contraignant pour la société de prendre des mesures semblables.</p> <p>Le soutien des investisseurs à cette proposition a été le plus faible parmi près d'une douzaine de sociétés confrontées à des propositions semblables, dont Oracle, Apple, Applied Materials, Amazon et Charles Schwab. C'est pour American Tower que le soutien a été le plus fort, à 49,2 %.</p>
<b>Tesla</b>	La société a été invitée à rendre compte de ses efforts de prévention du harcèlement et de la discrimination.	Pour	Soutien de 31,5 %	Comme la société a fait l'objet d'allégations de harcèlement et de discrimination, nous croyons qu'une plus grande transparence sur la façon dont elle gère ces risques est importante pour les parties prenantes.

## Activités liées aux politiques

- Nous avons rencontré la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour lui faire part de nos commentaires et de notre point de vue sur les priorités de l'organisme de réglementation en matière de diversité, d'équité et d'inclusion et d'engagement auprès des Autochtones.
- Dans le cadre d'une collaboration des investisseurs, nous avons écrit au ministère des Finances de l'Ontario pour encourager le gouvernement à appuyer la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario dans la mise en œuvre de changements à ses exigences en matière de communication de l'information sur la diversité, l'équité et l'inclusion.
- En compagnie d'autres investisseurs, nous avons rencontré la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour discuter de la consultation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la diversité au-delà du genre.
- Nous avons fourni des commentaires aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les voies proposées par l'organisme de réglementation pour accroître la publication d'informations sur la diversité par les émetteurs afin de saisir les caractéristiques de diversité au-delà du genre.
- Nous avons adhéré à une déclaration d'investisseurs sur la protection et la promotion d'une bonne santé mentale en milieu de travail en tant qu'impératif pour les entreprises, pour inciter ces dernières à prendre des mesures à cet égard.
- Nous avons adhéré à une déclaration d'investisseurs demandant aux sociétés américaines de prendre des mesures pour verser un salaire suffisant à leurs travailleurs directs et contractuels, conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne.

# Dialogues avec les entreprises

## Starbucks

Première publication dans le rapport d'actionnariat actif de NEI pour le troisième trimestre de 2023.

### Secteur

Consommation discrétionnaire

### Thème principal; sous-thèmes(s)

Inégalités; capital humain

### Objectifs de développement durable des Nations

#### Unies connexes



### Activité d'engagement

Correspondance par courriel après l'AGA

### Réceptivité

Réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds de croissance mondiale NEI

**Objectif :** Vérifier les intentions de la société à la suite de l'adoption d'une résolution des actionnaires concernant la liberté d'association et la négociation collective.

Au troisième trimestre, Starbucks a répondu à une lettre que nous lui avons envoyée à la suite de son assemblée générale annuelle (AGA) de mars et dans laquelle il était question d'une proposition d'actionnaires concernant les pratiques de travail qui a recueilli l'appui de 52 % des investisseurs (y compris de NEI)<sup>14</sup>. La proposition demandait à la société d'effectuer une évaluation indépendante de ses pratiques, les employés cherchant à obtenir le droit à la liberté d'association et à la négociation collective.

Notre équipe d'analystes avait déjà signalé Starbucks, les controverses sur la main-d'œuvre ayant fait surface en préparation de l'AGA. La société s'exposait

à une atteinte à la réputation considérable, qui risquait d'éroder la valeur de la marque et de nuire aux résultats financiers. La société a été accusée (et continue de l'être) d'avoir une attitude antisyndicale, et Howard Shultz, ancien chef de la direction, a été appelé à témoigner devant un comité du Sénat américain à ce sujet. Le National Labor Relations Board des États-Unis a reconnu M. Shultz coupable d'avoir violé les lois du travail<sup>15</sup> et la société fait toujours l'objet d'une enquête par le département du Travail des États-Unis<sup>16</sup>.

La lettre que nous avons envoyée à Starbucks, en plus de l'informer du fait que nous avons voté en faveur de la résolution, comportait trois questions de suivi importantes : Quel est le plan à court et à moyen terme de la société pour répondre à la proposition d'actionnaires? Quels sont les processus en place pour prendre en compte les préoccupations liées à la main-d'œuvre au-delà des exigences des organismes de réglementation? Quelle est la structure de l'équipe des relations de travail destinée à chapeauter ces questions au sein de l'entreprise?

Dans sa réponse, Starbucks a fourni des renseignements qui ont répondu à deux des trois questions, ce qui nous montre qu'elle prend des mesures concrètes pour prendre en compte nos préoccupations ainsi que ses problèmes de main-d'œuvre en général. Elle a retenu les services d'un évaluateur indépendant pour effectuer l'examen, qui est mené par un comité du conseil d'administration; un autre signe positif. La société a indiqué qu'elle s'attendait à rendre publics les principaux points à retenir de l'évaluation d'ici la fin de l'année. Nous avons répondu que nous étions heureux de voir les mesures prises et que nous avions hâte de voir les résultats.

**Étapes suivantes :** Nous examinerons la divulgation publique qui découlera de l'évaluation indépendante de la société lorsqu'elle sera disponible et nous effectuerons un suivi en conséquence.

<sup>14</sup> Les données sur les résultats de vote proviennent de l'Institutional Shareholder Services.

<sup>15</sup> <https://www.reuters.com/legal/government/ex-starbucks-ceo-schultz-illegally-threatened-union-supporter-nlrj-judge-rules-2023-10-09/> (en anglais).

<sup>16</sup> <https://www.reuters.com/legal/starbucks-must-disclose-spending-response-union-campaign-judge-rules-2023-10-06/> (en anglais).

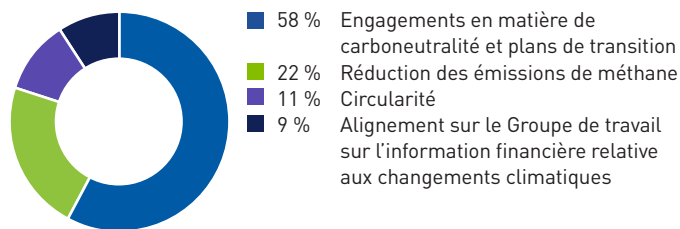
# Carboneutralité

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année dernière a été tumultueuse pour la transition énergétique, notamment en raison d'une guerre, de phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que de l'établissement de lois sur les changements climatiques qui ont créé des précédents.

Les progrès réalisés sur ce thème se poursuivent par à-coups, avec une tendance globale vers nos objectifs, mais souvent des défis en cours de route. La vigueur soutenue de la demande mondiale de combustibles fossiles complique la trajectoire vers la carboneutralité des entreprises dont l'activité consiste à répondre à cette demande, ce qui rend les discussions sur les plans de transition particulièrement difficiles. Il est plus facile d'aborder la réduction des émissions de méthane, car c'est une activité qui offre des avantages importants, tant sur le plan environnemental qu'économique, dans tous les scénarios. Soutenir le contexte politique de plus en plus strict concernant les émissions de méthane a été une priorité en 2023 (et en 2024) pour les mêmes raisons.

Parallèlement, nous continuons de voir des sociétés de différents secteurs se fixer des objectifs de plus en plus ambitieux et commencer à expliquer que leur stratégie sera non seulement résiliente, mais qu'elle permettra aussi de tirer parti des occasions de transition. Les dialogues sur la circularité et l'atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement (en particulier en ce qui a trait à l'approvisionnement des minéraux de transition et critiques) sont moins avancés et plus récents pour les sociétés, mais nous avons constaté que ces conversations continuent à évoluer et nous nous attendons à ce qu'elles jouent un rôle de plus en plus important.

Figure 19 : Sujets liés à la carboneutralité (% des engagements)



## Résultats des votes par procuration

Le dépôt de propositions « anti-ESG », en particulier des propositions visant à revenir sur les engagements climatiques et les informations publiées par les sociétés qui tentent de s'engager sur la voie de la carboneutralité, constitue une menace croissante à laquelle les investisseurs doivent faire face. Ces propositions reprennent souvent la formulation et la structure des propositions d'actionnaires visant à améliorer la réponse des entreprises au risque climatique, mais elles contiennent en fait une demande contraire qui, si elle était adoptée, se traduirait par une détérioration de

l'information communiquée par l'entreprise ou du rendement de celle-ci. Nous n'avons pas distingué ces propositions dans le tableau 10 ci-dessous, mais sur les 19 propositions contre lesquelles nous avons voté dans la catégorie « Engagements en matière de carboneutralité et plans de transition juste », toutes sauf quatre étaient des propositions anti-ESG. Nous sommes heureux de constater que les actionnaires (et la direction) ont fermement rejeté ces propositions, qui n'ont reçu en moyenne qu'un maigre soutien de 1,3 %. Le climat n'a pas été la seule question à susciter un intérêt accru de la part des auteurs de propositions anti-ESG, car nous avons également vu un certain nombre de propositions anti-ESG cibler des sociétés dans le cadre de leurs efforts en matière de DEI.

**Tableau 10 : Sommaire des données sur le vote par procuration concernant la carboneutralité**

Sous-thème/sujet	Abstention	Contre	Pour	Retenue
Vote consultatif sur la politique environnementale (12 résolutions)	42 %	42 %	8 %	8 %
Circularité (8)	13 %	0 %	88 %	0 %
Lobbying lié au climat (4)	0 %	0 %	100 %	0 %
Atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement (2)	0 %	0 %	100 %	0 %
Engagements en matière de carboneutralité et plans de transition juste (50)	2 %	38 %	60 %	0 %
Réduction des émissions de méthane (1)	0 %	0 %	100 %	0 %
Ratio de financement de l'offre d'énergie propre (3)	0 %	0 %	100 %	0 %
<b>Total (sur 78 résolutions)</b>	<b>9 %</b>	<b>30 %</b>	<b>60 %</b>	<b>1 %</b>

**Tableau 11 : Quelques résultats nets du vote par procuration concernant la carboneutralité**

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Dow</b>	La société a été invitée à commander un rapport d'audit sur la baisse de la demande de plastique.	Pour	Soutien de 26,3 %	Nous estimons que la proposition permettrait aux actionnaires d'évaluer plus efficacement les efforts déployés par la société pour faire face à une baisse potentielle de la demande de plastiques vierges et aux conséquences financières correspondantes. ExxonMobil a reçu une proposition semblable, appuyée à 20,8 % par les actionnaires.

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Bank of America</b>	La société a été invitée à rendre compte de son ratio de financement de l'offre d'énergie propre.	Pour	Soutien de 26,0 %	Nous considérons qu'il est utile que les entreprises communiquent le ratio proposé de financement de l'offre d'énergie propre afin d'évaluer le rythme et l'ampleur des flux de capitaux qu'elles consacrent à l'énergie à faibles émissions de carbone. Une proposition semblable visant Goldman Sachs a obtenu un soutien de 28,8 %. Nous soulignons que d'autres banques se sont engagées à communiquer ce ratio.
<b>Pétrolière Impériale</b>	La société a été invitée à rendre compte de l'incidence de la transition climatique sur ses obligations liées à la mise hors service des immobilisations.	Pour	Soutien de 4,3 %	Un rapport d'audit sur les répercussions d'une série de scénarios de transition climatique donnerait aux actionnaires un aperçu de la stratégie de la société pour atteindre son objectif de carboneutralité, en particulier en ce qui a trait à sa stratégie de décarbonisation et à l'alignement de la répartition du capital.
<b>Amazon</b>	La société a été invitée à : 1) rendre compte de l'impact de sa stratégie en matière de changements climatiques, conformément aux lignes directrices pour une transition juste de l'Organisation internationale du Travail; 2) rendre compte de ses efforts visant à réduire l'utilisation du plastique; 3) divulguer toutes les émissions importantes de GES de portée 3.	Pour (les trois propositions)	Soutien de : 1) 23,4 % 2) 28,6 % 3) 15,3 %	Trois résolutions ont été déposées auprès d'Amazon dans le cadre de notre thème principal de la carboneutralité. Nous croyons que : 1) les actionnaires profiteraient de plus d'informations sur la façon dont la société prend en compte, dans le cadre de sa stratégie climatique, les questions de gestion du capital humain et de relations communautaires liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. 2) les actionnaires profiteraient d'informations supplémentaires sur la façon dont la société gère les risques liés à la création de déchets plastiques. 3) la communication de toutes les émissions importantes de portée 3 permettrait aux actionnaires de mieux évaluer les progrès de la société vers l'atteinte de son objectif de carboneutralité, de donner l'assurance qu'elle gère les risques liés au climat de façon appropriée et de l'aider à se préparer à d'éventuelles exigences réglementaires.

## Activités liées aux politiques

- Nous avons formulé des commentaires dans le cadre de la consultation de l'Environmental Protection Agency concernant les règles qu'elle propose pour réduire les émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz, soutenant l'élaboration de normes robustes de réduction des émissions pour l'industrie.
- Nous avons répondu à un sondage du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) concernant notre expérience en matière de production de rapports dans le respect du cadre de ce dernier.
- Nous avons fourni des commentaires à Energy Futures Lab au sujet de sa présentation au gouvernement de l'Alberta décrivant les principales priorités politiques qui aideraient la province à saisir les occasions de la transition énergétique.
- Nous avons rencontré le surintendant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour discuter des répercussions de la ligne directrice B-15 du BSIF, Gestion des risques climatiques pour les institutions financières plus petites (banques non commerciales), le capital et l'évaluation des émissions de portée 3.
- Nous avons signé une lettre de soutien à l'adoption du cadre mondial d'information lié au climat de l'International Sustainability Standards Board, qui a été publié lors de la COP28.
- Nous avons fait parvenir des commentaires au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en réponse à la consultation sur son projet d'Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques, en saluant le rôle du BSIF quant au développement de l'expertise du secteur financier sur l'utilisation de scénarios climatiques et l'importance, pour le BSIF, de pouvoir surveiller et évaluer l'exposition au risque à travers le secteur.



# Dialogues avec les entreprises

## GFL Environmental

Première publication dans le rapport d'actionnariat actif de NEI pour le premier trimestre de 2023.

### Secteur

Industrie

### Thème principal; sous-thèmes(s)

Carboneutralité; engagements en matière de carboneutralité et plans de transition

### Objectifs de développement durable des Nations

#### Unies connexes



### Activité d'engagement

Engagement climatique Canada (première rencontre)

### Réceptivité

Réactive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds d'actions canadiennes NEI, Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI, Fonds croissance et revenu NEI

**Objectif :** Lancer un engagement collaboratif dans le cadre de l'initiative ECC et s'assurer que la société comprend les objectifs d'ECC.

GFL Environmental, une société de gestion des déchets, progresse bien quant à la communication de l'information liée aux changements climatiques, étant donné qu'elle est seulement devenue une société ouverte en 2020. Elle a publié une deuxième version de son rapport sur le développement durable et a indiqué qu'elle avait l'intention de publier son premier rapport aligné sur le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) en 2024. Nous l'avons rencontrée en janvier dans le cadre d'une collaboration avec ECC, même si NEI avait déjà communiqué avec la société par elle-même avant la réunion du groupe pour discuter des mêmes sujets,

soit les engagements carboneutres et les plans de transition.

GFL, dont le siège social est à Toronto, propose des services environnementaux diversifiés dans toute l'Amérique du Nord, notamment dans les domaines de la gestion des déchets solides et liquides et de l'assainissement des sols. Son « plan d'action en matière de durabilité » comprend des engagements comme l'augmentation des solutions de récupération des ressources et de recyclage, le captage et l'utilisation des gaz d'enfouissement, l'utilisation de carburants à faibles émissions de carbone dans ses véhicules et l'investissement dans l'innovation. Lors de notre rencontre, nous avons bien aimé le fait que GFL a une intention stratégique bien définie visant à réduire non seulement les émissions, mais aussi à tirer parti de la transition énergétique pour assurer le succès à long terme de ses activités.

La société a toujours fait preuve d'ouverture et continue de le faire en ce qui concerne la stratégie, les cibles et la communication de l'information en matière de carboneutralité. Elle nous a dit que le GTIFCC est une priorité et qu'elle prend actuellement des mesures en vue de son premier rapport l'an prochain. Elle a également indiqué qu'elle revoyait son analyse des scénarios climatiques. Dans l'ensemble, nous sommes impressionnés par les engagements et les progrès de GFL du fait qu'elle est depuis peu une société ouverte.

**Étapes suivantes :** Organiser le prochain point de contact qui visera à s'entendre sur les mesures prioritaires conformément aux directives d'ECC, et examiner les cibles et l'analyse des scénarios de la société pour s'assurer qu'ils s'harmonisent avec une trajectoire carboneutre.

# Nature

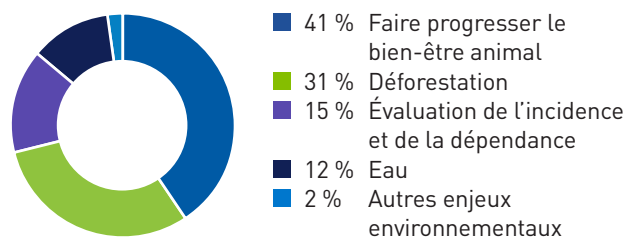
La société dans son ensemble a fait piètre figure dans la reconnaissance et la gestion de la valeur du capital naturel. Durant les dernières années, NEI a orienté davantage son approche d'actionnariat actif sur la nature et la biodiversité afin d'influer sur cet enjeu de plus en plus préoccupant.

Le nombre de propositions d'actionnaires portant sur des sujets liés à la nature était encore relativement modeste en 2023, mais nous constatons que le sujet commence à gagner du terrain. Tout comme nos efforts d'engagement dans ce domaine, nous commençons tout juste à établir des attentes à l'égard des sociétés et à identifier les pratiques exemplaires. C'est pourquoi nous avons vu un certain nombre de résolutions demandant aux sociétés d'évaluer leurs impacts sur la nature et leur dépendance à l'égard de celle-ci, une demande que nous recevions fréquemment dans le cadre de nos engagements. Le travail fondamental visant à déterminer l'exposition d'une société au risque lié à la nature demeure un sujet relativement nouveau et qui évolue rapidement.

La question de la déforestation liée aux produits de base, où les pratiques exemplaires sont bien établies et où les sociétés ont une bien meilleure visibilité de l'exposition de leur chaîne d'approvisionnement, est un domaine qui a de plus longs antécédents. Nous faisons partie d'un groupe d'investisseurs qui s'est engagé à éliminer la déforestation causée par le secteur des produits de base dans nos portefeuilles. Le grand nombre d'engagements liés à la progression

du bien-être animal (figure 20) découle de notre soutien au Business Benchmark for Farm Animal Welfare et à sa campagne annuelle.

**Figure 20 : Sujets relatifs à la nature (% des engagements)**



## Résultats des votes par procuration

**Tableau 12 : Sommaire des données sur le vote par procuration au sujet de la nature**

Sous-thème/sujet	Abstention	Contre	Pour	Retenue
Faire progresser le bien-être animal (12 résolutions)	0 %	0 %	100 %	0 %
Évaluation de l'impact et de la dépendance (7)	0 %	14 %	86 %	0 %
<b>Total (sur 19 résolutions)</b>	<b>0 %</b>	<b>5 %</b>	<b>95 %</b>	<b>0 %</b>

**Tableau 13 : Quelques résultats du vote par procuration au sujet de la nature**

	Sommaire de la résolution	Vote de NEI	Résultat du vote	Contexte
<b>Home Depot</b>	La société a été invitée à publier une évaluation de son impact sur la biodiversité et de sa dépendance à l'égard de celle-ci.	Pour	Soutien de 16,1 %	Bien que nous reconnaissons les efforts de la société dans ce domaine, nous croyons qu'une évaluation de son impact et de sa dépendance aiderait les actionnaires à évaluer la façon dont elle gère les risques associés à la perte de biodiversité et à suivre adéquatement ses progrès. Une proposition semblable a été déposée auprès de PepsiCo et a reçu un soutien de 18,4 %.
<b>McDonald's</b>	La société a été invitée à : 1) adopter une politique en matière d'antibiotiques; 2) approuver une demande de communication des progrès réalisés sur l'utilisation d'œufs de poules élevées en liberté; 3) publier les indicateurs de bien-être de la volaille.	Pour [les trois propositions]	Soutien de : 1) 15,2 % 2) Retrait 3) 36,0 %	Trois résolutions ont été déposées auprès de McDonald's au sujet de l'amélioration du bien-être animal  1) Nous aimerions que la société progresse vers l'élimination graduelle de l'utilisation d'antibiotiques dans la production d'aliments d'origine animale, car il est prouvé que leur utilisation excessive et systématique peut contribuer au problème mondial de résistance aux antibiotiques. À cette fin, une politique globale dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement ainsi que le rapport correspondant seraient utiles aux investisseurs.  2) La proposition a été retirée par la personne qui l'a déposée avant d'être soumise à un vote à l'assemblée générale annuelle de la société.  3) Nous sommes d'avis que les actionnaires peuvent tirer parti de renseignements additionnels sur les politiques et les pratiques de la société en matière de bien-être animal dans sa chaîne d'approvisionnement.
<b>Restaurant Brands International</b>	La société a été invitée à faire rapport sur l'exposition au risque lié à l'eau dans la chaîne d'approvisionnement.	Pour	28,7 %	Nous estimons que les actionnaires profiteraient de plus d'informations sur la façon dont la société mesure et s'efforce de réduire les risques liés à l'eau.

## Activités liées aux politiques

- Nous avons formulé des commentaires à l'occasion de la consultation de la Global Reporting Initiative concernant son projet d'exigences en matière de communication de l'information sur la biodiversité.
- Nous avons formulé des commentaires en réponse à la consultation menée par le Business Benchmark for Farm Animal Welfare concernant son cadre révisé, indiquant les endroits où le cadre pourrait être amélioré pour les investisseurs.
- Nous avons signé une déclaration d'investisseurs demandant aux sociétés qui utilisent beaucoup les emballages en plastique de prendre des mesures immédiates pour en réduire l'utilisation.
- Nous avons soumis des réponses au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature à l'occasion de ses consultations concernant la version bêta (v0.4) de son cadre de gestion et de divulgation des risques.

# Dialogues avec les entreprises

## Banque de Montréal

Première publication dans le rapport d'actionnariat actif de NEI pour le deuxième trimestre de 2023.

### Secteur

Services financiers

### Thème principal; sous-thème(s)

Nature; déforestation

### Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



### Activité d'engagement

Collaboration des investisseurs

### Réceptivité

Très réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds d'obligations canadiennes NEI;  
Mandat NEI revenu fixe; Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI

**Objectif :** Communiquer nos directives et nos attentes afin que BMO puisse mieux comprendre et divulguer les renseignements concernant son exposition à la déforestation causée par le secteur des produits de base et influencer sur les clients au sein de son portefeuille de prêts.

Comme bien d'autres banques, BMO mène diverses activités de prêt et de financement partout dans le monde pour de nombreux clients. Dans le cadre de ces activités, elle est exposée aux mesures prises par les sociétés auxquelles elle prête de l'argent, ce qui comprend les risques de déforestation. Nous sommes particulièrement préoccupés par la déforestation causée par le secteur des produits de base agricoles, en particulier l'huile de palme, le soya, le bœuf et les pâtes et papiers, comme l'indique l'initiative Finance Sector Deforestation Action (FSDA), dont nous sommes signataires.

Nous avons rencontré BMO aux côtés d'un autre investisseur afin de mieux comprendre les mesures que prend la banque pour gérer les risques de déforestation, et nous sommes satisfaits des progrès réalisés à ce jour. BMO a commencé à tirer parti d'outils technologiques dans son analyse afin de recueillir des données géospatiales sur les activités physiques des clients. Nous l'avons encouragée à prendre un engagement global contre la déforestation et la conversion des terres, et nous l'avons conseillée sur la gestion du risque de déforestation afin de l'aider à renforcer ses politiques de prêt et sur le fait qu'elle devrait commencer à exiger de ses clients qu'ils répondent aux attentes précises de la FSDA. Nous soutenons les efforts de la banque en matière d'évaluation du risque de déforestation et nous l'encourageons à évaluer et à divulguer les risques précis liés aux produits de base dans sa chaîne d'approvisionnement.

Il convient de noter que BMO fait preuve d'un solide leadership sur le thème de la biodiversité; en effet, elle préside l'Initiative intersectorielle mondiale sur la biodiversité, participe activement au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière liée à la nature, joue un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail sur la biodiversité des Principes pour une banque responsable des Nations Unies, et elle est la première institution financière canadienne à devenir membre du Partnership for Biodiversity Accounting Financials.

**Étapes suivantes :** Nous avons hâte de faire le suivi des progrès réalisés par BMO et nous examinerons ses rapports publiés à la recherche d'une divulgation de renseignements accrue concernant les risques de déforestation et ses mesures d'atténuation.

## Ball

Première publication dans le rapport d'actionariat actif de NEI pour le quatrième trimestre de 2023.

### Sector

Matériaux

### Thème principal; sous-thème(s)

Nature; évaluation de l'impact et de la dépendance | Carboneutralité; circularité, atténuation des répercussions sur la chaîne d'approvisionnement.

### Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



### Activité d'engagement

Rencontre de collaboration (première rencontre) et courriel de suivi

### Réceptivité

Très réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds leaders en environnement NEI;  
Fonds équilibré durable mondial NEI

**Objectif :** Rechercher et partager de l'information sur la gestion de Ball des risques liés à la nature, en particulier en ce qui a trait à sa chaîne d'approvisionnement, et encourager la société à communiquer davantage d'information.

Nous avons rencontré Ball Corporation de concert avec Impax Asset Management, sous-conseiller du Fonds leaders en environnement NEI et du Fonds équilibré durable mondial NEI<sup>17</sup>. Ball est une société d'emballages en aluminium établie aux États-Unis qui se spécialise dans la conception créative de cannettes et de bouteilles fondée sur des principes de fabrication durables<sup>18</sup>. Nous sommes satisfaits des progrès accomplis par la société par rapport à

ses objectifs environnementaux dans le cadre de la mise en œuvre de ses stratégies de transition vers des activités à faible intensité carbone ainsi que de la poursuite des objectifs liés à la nature, le tout dans le contexte d'une économie circulaire. Au cours de l'année, nous avons mené à bien une évaluation de nos placements visant à déterminer quelles sociétés suivent une trajectoire crédible vers la carboneutralité, et Ball s'est distinguée<sup>19</sup>.

Le principal point à l'ordre du jour de la rencontre a été la gestion des risques liés aux facteurs de biodiversité, mais, au fil de la conversation, nous nous sommes orientés vers la circularité. La plupart des impacts et des risques environnementaux de Ball sont liés à sa chaîne d'approvisionnement, principalement composée de sociétés minières. (Ball ne possède pas de mines.) La société nous a expliqué qu'elle adoptait pour sa stratégie relative à la nature la même approche que pour sa stratégie climatique, les solutions étant semblables. À mesure que les ressources naturelles se raréfient et que, combinée à l'impact environnemental, l'augmentation des responsabilités communautaires et sociales complexifie les activités minières, Ball doit absorber les risques de répercussions auxquels sont confrontés les sociétés minières elles-mêmes. Il pourrait en résulter une hausse des prix des produits de base, un resserrement de l'offre, des fermetures de mines, un changement de propriétaire, un risque pour la réputation en cas de controverse minière, ou une combinaison de ces éléments. Pour atténuer ces risques, il faut instaurer une circularité, dont la clé est le recyclage.

L'Aluminum Association qualifie le métal de recyclable « à l'infini » et précise que 75 % de tout l'aluminium jamais produit est encore utilisé aujourd'hui. Par ailleurs, selon le groupe, le recyclage de l'aluminium ne nécessite que 5 % de l'énergie nécessaire pour en produire du nouveau<sup>20</sup>, ce qui en fait une proposition gagnante pour la transition énergétique et pour réduire le lourd impact de l'exploitation minière sur la nature.

Ball a pour objectif d'utiliser 85 % de contenu recyclé d'ici 2030, contre 62 % en 2023. Elle compte

<sup>17</sup> NEI et Impax collaborent dans une série d'engagements auprès de sociétés détenues dans ces deux mandats; nous vous en dirons davantage au cours de la nouvelle année.

<sup>18</sup> [www.ball.com](https://www.ball.com) (en anglais).

<sup>19</sup> Pour une explication de notre cadre d'alignement sur une trajectoire de carboneutralité, consultez l'article <https://www.placementsnei.com/content/dam/nei/docs/fr/responsible-investing/reports/Whitepaper%20-%20A%20portfolio%20in%20transition%20FR.pdf>.

<sup>20</sup> Les données mentionnées dans ce paragraphe proviennent de [www.aluminum.org/Recycling](https://www.aluminum.org/Recycling) (en anglais).

également s'approvisionner en aluminium uniquement auprès de sites agréés par l'Aluminum Stewardship Initiative (ASI), qui s'applique à favoriser la durabilité d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur de l'aluminium<sup>21</sup>. Elle s'est aussi fixé des objectifs à propos de l'utilisation de l'eau, autre ressource importante dans le cadre de ses activités. La société nous a dit avoir établi le dialogue avec différents paliers de gouvernement aux États-Unis au sujet de la « responsabilité élargie des producteurs », une approche de recyclage qui exige des producteurs (fabricants, distributeurs, détaillants, etc.) qu'ils assument la responsabilité du cycle de vie des produits qu'ils vendent<sup>22</sup>.

**Étapes suivantes :** Après notre rencontre virtuelle, nous avons envoyé un courriel de suivi au début de décembre. Nous avons demandé des renseignements supplémentaires sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur l'ASI et le risque lié à la biodiversité. Nous avons également suggéré à la société de se pencher sur la possibilité de combiner ses rapports selon les cadres du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat et du Groupe de travail sur les divulgations financières liées à la nature<sup>23</sup>. En effet, ces éléments sont étroitement liés pour Ball et cela semblerait pertinent. Il s'agirait d'une approche peu commune de la production de rapports qui témoigne du leadership de Ball en la matière.

<sup>21</sup> <https://www.dqsglobal.com/fr-fr/certifier/asi-certification-de-l%22initiative-pour-la-gestion-responsable-de-l%22aluminium>.

<sup>22</sup> <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/waste-management/recycling/extended-producer-responsibility> en anglais).

<sup>23</sup> Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) et Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNDF).

## Sony

Première publication dans le rapport d'actionariat actif de NEI pour le quatrième trimestre de 2023.

### Sector

Consommation discrétionnaire

### Thème principal; sous-thème(s)

Nature; évaluation de l'impact et de la dépendance (eau)

### Objectifs de développement durable des Nations Unies connexes



### Activité d'engagement

Gestion d'une rencontre de collaboration (première rencontre)

### Réceptivité

Réceptive

### État des placements (peut changer sans préavis)

Fonds d'actions mondiales ER NEI;  
Fonds de valeur mondial NEI

**Objectif :** Rechercher et partager de l'information sur la gestion de Sony des risques liés à l'eau; soutenir la mise au point et la fixation d'objectifs d'utilisation de l'eau à intégrer au processus de planification 2030 de la société.

Nous avons rencontré Sony dans le cadre d'un groupe d'investisseurs organisé par Ceres, un important organisme sans but lucratif constitué d'investisseurs, de sociétés et d'autres groupes sans but lucratif. Le travail prend racine dans l'initiative Valuing Water Finance de Ceres, une initiative mondiale menée par des investisseurs qui vise à mobiliser les sociétés ayant une forte empreinte hydrique<sup>24</sup>. NEI est l'investisseur responsable de la collaboration avec Sony et codirigera la collaboration avec Amazon en 2024.

L'initiative Valuing Water Finance énonce six attentes<sup>25</sup> qui concordent avec le sixième objectif de développement durable des Nations Unies, « Eau propre et assainissement ». Dans le cadre de notre discussion, nous avons surtout insisté sur les attentes en matière de

quantité d'eau et, dans une moindre mesure, d'accès à l'eau. Le principal scénario d'utilisation que nous avons examiné porte sur la fabrication de semi-conducteurs, dont les ventes représentent 11 % du revenu total de Sony et qui nécessite d'importants volumes d'eau. Comme c'est le cas pour toute ressource essentielle à un processus de production (voir à la page 45 l'aluminium comme une ressource pour Ball), tous les risques associés à l'intrant sont transférés vers le haut de la chaîne. Pour maintenir sa production, Sony utilise une quantité importante et constante d'eau dans certains sites manufacturiers à travers le monde; si des restrictions imposées par les gouvernements, les changements climatiques, la rareté, la dégradation de sa réputation dans la collectivité ou d'autres facteurs en perturbent l'approvisionnement, cela pourrait avoir de lourdes répercussions sur ses affaires.

Les activités de Sony dans le secteur des semi-conducteurs sont en expansion et devraient le rester, tout comme son empreinte hydrique. Nous voulons notamment comprendre comment la société aborde les répercussions potentielles à long terme sur ses affaires, comment elle entend réduire sa consommation d'eau par le recyclage et comment elle entend favoriser l'accès à l'eau dans les collectivités où elle exerce ses activités.

Sony se préoccupe indéniablement du risque important lié à l'eau depuis déjà plusieurs années. Elle s'est fixé en matière de climat et d'utilisation de l'eau des objectifs à long terme qui vont jusqu'en 2050, ainsi que des plans quinquennaux progressifs pour en faciliter l'atteinte. À titre d'exemple, d'ici à 2025, la société entend réduire l'intensité de sa consommation d'eau de 5 % sur les sites à forte consommation d'eau (ils ne le sont pas tous). Parallèlement à la réduction des taux de prélèvement d'eau, Sony investit dans les technologies de recyclage de l'eau pour améliorer cet aspect du processus de production.

**Étapes suivantes :** Sony amorce le processus de fixation de ses objectifs de développement durable pour 2030. Nous comptons discuter avec la société durant le processus pour pouvoir faire part de nos commentaires. Nous avons également l'intention d'examiner de plus près les risques liés à la chaîne d'approvisionnement de la société (fournisseurs de composants qui font également face à des problèmes liés à l'eau), la surveillance du conseil et l'utilisation de l'eau dans les régions géographiques à haut risque, entre autres.

<sup>24</sup> <https://www.ceres.org/water/valuing-water-finance-initiative>(en anglais).

<sup>25</sup> <https://www.ceres.org/sites/default/files/Ceres%20Corporate%20Expectations%20for%20Valuing%20Water%202022.pdf> (en anglais).

# Évolution de nos rapports sur l'engagement

Cet article a d'abord été publié dans la Liste de sociétés prioritaires 2024 de NEI<sup>26</sup>.

L'an prochain, notre rapport annuel présentera nos progrès en matière d'engagement auprès des sociétés dans un nouveau cadre. Nous mettrons davantage l'accent sur les objectifs concrets que nous nous sommes fixés par rapport aux sociétés prioritaires et sur la communication des progrès que nous réalisons vers l'atteinte de ces objectifs. Nous cherchons à améliorer la transparence et la reddition de comptes afin que nos investisseurs et les autres

parties prenantes puissent voir plus clairement comment NEI s'efforce de créer de la valeur durable à long terme au moyen du dialogue avec les entreprises.

Pour les besoins des tableaux, les objectifs propres à une société donnée – les résultats tangibles devant être atteints au cours d'une période de 24 mois – seront rattachés à l'une des quatre catégories (tableau 14) et feront l'objet d'un suivi en cinq étapes (tableau 15).

Tableau 14 : Catégories d'objectifs

Catégorie	Contexte	Exemple d'un objectif propre à une société donnée <sup>27</sup>
<b>Rechercher et partager de l'information</b>	Cette catégorie est réservée aux premières rencontres, à mesure que nous en apprenons davantage sur l'approche de la société en matière de gestion du risque, en particulier en ce qui a trait aux facteurs environnementaux et sociaux pertinents à ses activités. Une fois que nous aurons commencé à fixer des objectifs tangibles en fonction de notre compréhension de l'endroit où la société devrait diriger ses efforts, les trois autres catégories d'objectifs entreront en ligne de compte et cet objectif portera la mention « achevé ».	NEI cherchera à comprendre les stratégies d'atténuation des risques de la société concernant l'utilisation de l'eau et partager les pratiques exemplaires pertinentes.
<b>Créer ou améliorer une politique ou une pratique</b>	Les politiques établissent des lignes directrices essentielles pour le comportement des entreprises. Lorsque le comportement des entreprises ne répond pas aux attentes des parties prenantes, ce qui pourrait entraîner des résultats néfastes, cela tient peut-être à la faiblesse des politiques et/ou à leur mise en œuvre, c'est-à-dire les pratiques et procédures. Nous encourageons les sociétés à élaborer, à mettre en œuvre et à superviser (souvent au niveau du conseil d'administration) de solides politiques pour régir les mesures qu'elles prennent.	La société élaborera et publiera une politique d'engagement auprès des Autochtones.
<b>Améliorer la divulgation</b>	L'objectif de la divulgation de renseignements par les sociétés est d'aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées à l'aide de tous les renseignements pertinents dont ils disposent. Au fil des ans, les investisseurs ont pris davantage conscience de la pertinence et de l'influence de l'information non financière, comme les facteurs environnementaux et sociaux, sur la santé globale d'une entreprise. Le climat, les droits de la personne et la diversité ne sont que quelques-uns des domaines sur lesquels les investisseurs cherchent de plus en plus à obtenir des renseignements détaillés.	La société publiera les résultats d'une étude d'impact sur les droits de la personne.

<sup>26</sup> <https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/rapports/liste-societes-prioritaires.html>.

<sup>27</sup> À titre indicatif seulement. Les objectifs propres à une société donnée sont des objectifs tangibles que NEI juge réalisables sur une période de 24 mois. Ils peuvent changer étant donné que les engagements évoluent au fil du temps.



Catégorie	Contexte	Exemple d'un objectif propre à une société donnée <sup>27</sup>
<b>Fixer des cibles</b>	Les cibles peuvent s'appliquer à n'importe quel secteur d'activité où une amélioration est souhaitée. Les sociétés peuvent avoir des cibles en matière de diversité, de satisfaction des employés, de climat, de réduction des déchets, et bien d'autres. En plus de définir le cadre d'une amélioration de manière quantifiable, les cibles sont extrêmement importantes pour cibler les activités et assurer la reddition de comptes.	<i>La société</i> fixera des cibles de carboneutralité à court et à moyen terme en vue de la transition vers la carboneutralité d'ici 2050.

**Tableau 15 : Catégories de progrès**

Catégorie	Contexte	Exemple de cas : Amélioration de la politique sur la diversité <sup>28</sup>
<b>Étape préliminaire</b>	Ces objectifs sont soit à l'étape « Rechercher et partager de l'information » (voir le tableau 14 ci-dessus) ou la société a accepté d'étudier la question, mais elle ne s'est pas encore engagée à prendre des mesures ou à apporter des changements.	Une société technologique est favorable à l'idée de revoir sa politique sur la diversité pour déterminer si des améliorations sont nécessaires.
<b>Étape intermédiaire</b>	Ces objectifs sont passés à une étape plus orientée vers la prise de mesure, la société ayant pris des mesures concrètes pour atteindre l'objectif.	Après avoir examiné sa politique sur la diversité, la société s'engage à retenir les services d'un consultant indépendant pour obtenir des recommandations.
<b>Étape avancée</b>	Ces objectifs sont sur le point d'être atteints, les étapes importantes identifiables faisant l'objet d'un suivi au fil du temps.	La société confirme qu'un examen par un tiers a été effectué et que des recommandations ont été envoyées au conseil.
<b>Achevé</b>	Ces objectifs sont atteints. Veuillez noter que les objectifs n'ont pas besoin d'être atteints selon une trajectoire prescrite ou de la même façon qu'il a été prévu ou énoncé à l'origine. Les sociétés poursuivent leurs objectifs de la manière qui convient le mieux à leur stratégie et à leur modèle d'exploitation.	La société publie sa nouvelle politique sur la diversité.
<b>Abandon</b>	Il existe diverses raisons pour lesquelles nous pouvons cesser de poursuivre un objectif. Cela peut être en raison de nouveaux renseignements, d'un changement dans le contexte réglementaire, d'un changement d'orientation de l'entreprise, d'un changement dans les priorités d'engagement de NEI ou d'autres raisons. NEI ou l'entreprise peut abandonner les objectifs, ou l'abandon peut se faire d'un commun accord.	Nous décidons de ne pas poursuivre l'amélioration à la divulgation de l'information à la suite d'une fusion, dans le cadre de laquelle les pratiques de divulgation plus rigoureuses de la société absorbante devraient être appliquées.

<sup>28</sup> À titre indicatif seulement.

L'une des principales ressources utilisées pour élaborer notre cadre est le UK Stewardship Code<sup>29</sup>, publié par le Financial Reporting Council. Le UK Stewardship Code met l'accent sur la production de rapports sur les *activités* de gérance et les *résultats* qui y sont liés :

Les activités déterminent les mesures prises par l'organisation au cours de la période visée par le rapport... les résultats expliquent l'effet des mesures prises au cours de la période visée. Les études de cas peuvent être un outil utile pour répondre aux attentes en matière de production de rapports et décrire les activités et les résultats, en expliquant l'approche de la société et son rôle dans le processus. Des rapports efficaces sur les résultats montrent clairement les progrès réalisés par rapport aux objectifs et déterminent les prochaines étapes, le cas échéant. Des rapports justes permettent également d'identifier les domaines où les objectifs n'ont pas été atteints ainsi que les leçons apprises<sup>30</sup>.

Les autres ressources utilisées dans l'élaboration du cadre proviennent des Principes pour l'investissement responsable, de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et d'examens approfondis des rapports de sociétés comparables.

Une gérance efficace exige une gestion du changement à long terme qui progresse rarement en ligne droite, intégrant de nombreux acteurs dans un écosystème complexe. En tant qu'investisseurs, nous ne pesons pas bien lourd dans l'équation qui comprend des leaders passionnés et engagés, des champions internes et des conseils visionnaires, des organismes de réglementation et de normalisation, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, la société civile, les forces du marché, et plus encore.

Soyons clairs, le travail va au-delà d'un exercice de production de rapports. Il comprend une évolution de notre programme d'engagement, qui en est à sa troisième décennie, et qui devrait nous permettre de rationaliser et de concentrer nos efforts, d'approfondir certains engagements et d'améliorer la discipline, la tenue des dossiers et la rigueur globale du programme. Nous avons hâte de mettre en œuvre ce cadre alors que nous intensifierons nos engagements pour 2024 et de vous en présenter les résultats l'an prochain.

<sup>29</sup> <https://www.frc.org.uk/library/standards-codes-policy/stewardship/uk-stewardship-code/> (en anglais).

<sup>30</sup> <https://www.frc.org.uk/library/standards-codes-policy/stewardship/how-to-report-on-the-uk-stewardship-code/> (en anglais).



# Activités liées aux politiques

Notre travail en matière de politiques nous permet d'apporter des changements à plus grande échelle, au-delà des sociétés dans lesquelles nous investissons, dans le but de supprimer les barrières et de créer des incitatifs pour améliorer le rendement et la publication d'information en matière de durabilité. Il vise à soutenir et à renforcer les autres aspects de notre programme, que ce soit l'évaluation ou la gérance, et travaille en synergie pour relever la barre pour la performance des sociétés.

Nous croyons fermement que des normes et des règlements plus stricts se traduisent par une amélioration de la performance et de la publication d'information des sociétés, tandis que les pratiques exemplaires des sociétés encouragent à leur tour les organismes de normalisation et de réglementation à faire preuve d'une plus grande ambition. De meilleures données (et une meilleure performance) qui nous permettent de mettre en œuvre au mieux notre thèse de placement découlent de ce cercle vertueux.

Notre travail sur les politiques en 2023 reflétait une tendance à long terme que nous observons, où certains thèmes et sujets liés à la durabilité ont atteint un niveau de maturité qui demande que les

organismes de réglementation et de normalisation composent maintenant avec les détails de la codification. Par exemple, nous avons eu plusieurs interactions avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières concernant les mises à jour sur la présentation obligatoire de renseignements relatifs à la diversité, où les conversations ont porté sur les paramètres exacts d'évaluation et de divulgation des caractéristiques de diversité (bien après la discussion initiale sur le bien-fondé du sujet). Dans d'autres domaines, comme notre appui à un énoncé d'investisseurs concernant les emballages en plastique, nous en sommes aux premières étapes d'une conversation sur la nécessité de régler le problème, et des discussions détaillées sur la réglementation en vigueur n'ont pas encore eu lieu.

Le nombre de thèmes liés à la durabilité qui font l'objet de discussions détaillées sur la mise en œuvre est encourageant et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive.

Les initiatives politiques ont été décrites ci-dessus dans le chapitre sur la gérance du rapport (à partir de la page 18) et regroupées par thème d'intérêt, de sorte que notre travail visant à soutenir la normalisation des rapports liés au climat, par exemple, se trouve dans la section sur la trajectoire de carboneutralité.

Dans ce chapitre, nous présentons certaines des autres initiatives qui ne cadrent pas nécessairement avec un thème principal. Par exemple, nous avons fourni des commentaires au Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité et au Conseil

des normes comptables internationales sur les priorités qu'ils devraient, à notre avis, établir au cours des deux prochaines années. Nous avons mis l'accent sur la nécessité de garantir que les deux organisations accordent la priorité à la mise en œuvre du bon travail réalisé jusqu'à présent et qu'elles le mènent à terme avant de se concentrer sur de nouveaux sujets. Nous croyons que nous sommes à un tournant critique et sur le bord de voir la production de rapports normalisés et obligatoires sur la durabilité se concrétiser, et que la réussite à cet égard aura des implications de grande portée que nous attendons depuis longtemps.

## Initiatives politiques

- Nous avons pris part à la consultation des Principes pour l'investissement responsable (PRI) – « Les PRI dans un monde qui change » – afin de donner notre point de vue sur l'évolution optimale des PRI pour soutenir la croissance de l'investissement responsable.
- Nous avons participé à un projet de recherche de l'Université de Brighton portant sur le rôle des programmes d'assurance minière favorisant les pratiques minières responsables.
- Nous avons discuté avec l'Association minière du Canada au sujet de la proposition visant à créer une seule norme d'exploitation minière responsable axée sur l'industrie pour remplacer les cadres distincts actuellement en place.
- Nous avons répondu au sondage de l'Association pour l'investissement responsable portant sur les tendances en matière de pratiques d'investissement responsable afin d'orienter l'élaboration de pratiques exemplaires pour le secteur.
- Nous avons formulé des commentaires à l'intention du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité qui souhaitait obtenir des avis sur ce qui, selon les investisseurs canadiens, devrait être prioritaire pour l'International Sustainability Standards Board au cours des deux prochaines années.
- Nous avons fourni des commentaires à l'International Sustainability Standards Board concernant les domaines d'intérêt prioritaires au cours des deux prochaines années, soulignant que la mise en œuvre des normes existantes est un domaine d'intérêt prioritaire.
- Nous avons répondu à l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite concernant l'ébauche de ses lignes directrices sur la gestion du risque au sein des régimes de retraite, soulignant l'importance d'intégrer les facteurs ESG au processus de placement dans le cadre de l'obligation fiduciaire de l'administrateur du régime.
- Nous avons fait parvenir des commentaires à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au sujet de son énoncé des priorités, en soulignant notamment notre soutien aux priorités visant à faire progresser le travail sur l'obligation de communiquer des informations relatives au climat, à améliorer les exigences en matière de rapports sur la diversité et l'inclusion, et à intégrer les points de vue des peuples autochtones dans le travail de l'organisme de réglementation.



# Impact

NEI considère que l'investissement d'impact se classe près du sommet de l'échelle de l'investissement responsable pour ce qui est de sa capacité à changer les choses pour la société dans son ensemble et pour l'environnement.

Pour que NEI considère un placement comme un investissement d'impact, il doit répondre à trois critères :

- **Rendement financier.** Les placements doivent viser à produire un rendement positif.
- **Intention.** Les placements doivent chercher à générer un impact social et/ou environnemental positif.
- **Mesurabilité.** Les placements doivent pouvoir mesurer leur impact prévu.

NEI gère cinq fonds d'impact autonomes, ainsi que quatre solutions d'impact multiactif composées des fonds autonomes, dont une partie est investie dans des FNB. Au 30 juin 2024, NEI offrait plus de fonds d'investissement d'impact aux investisseurs particuliers canadiens que tout autre gestionnaire

d'actifs au pays et détenait la plus grande part d'actif sous gestion<sup>1</sup>.

Dans les pages qui suivent, nous présentons les mesures d'impact disponibles pour quatre de nos fonds d'impact. Elles nous ont été fournies par le sous-conseiller concerné pour l'année civile 2022. Les mesures d'impact de nos trois portefeuilles d'impact et du Fonds d'obligations d'impact canadien NEI seront présentées à compter de l'année prochaine, puisque les fonds ont été lancés en juin 2023. Le Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI, qui a été lancé en juin 2024, figurera dans notre rapport de 2026.

#### Notes importantes sur nos données d'impact :

- Sauf indication contraire, toutes les données d'impact sont celles de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2022.

<sup>1</sup> D'après l'analyse des fonds communs de placement et des FNB canadiens destinés aux particuliers qui ont été désignés par le Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada comme étant des fonds d'impact, le montant de l'actif sous gestion provenant de l'Institutional Shareholder Services.

- NEI n'évalue pas les placements de fonds individuels à l'interne en fonction d'un critère d'impact ou de leur éventuel impact; cette responsabilité incombe exclusivement au sous-conseiller pour le mandat en question.
- Les données d'impact et les méthodologies des fonds concernés nous sont fournies par nos sous-conseillers et sont présentées telles quelles dans le présent document.
- Nos sous-conseillers axés sur l'impact établissent une correspondance entre les revenus des sociétés détenues dans les fonds et les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD de l'ONU). Pour en savoir plus sur les ODD de l'ONU, cliquez ici : <https://sdgs.un.org/fr/goals>.
- Il est impossible de regrouper les mesures d'impact des différents fonds, car la méthodologie de calcul de ces mesures varie d'un sous-conseiller à l'autre. Par exemple, les tonnes d'émissions de carbone évitées par un placement dans le Fonds leaders en environnement NEI ne peuvent pas être ajoutées à la même mesure pour un placement dans le Fonds d'infrastructure propre NEI.
- Certains fonds de NEI sont fondés sur les « stratégies représentatives » de nos sous-conseillers. Les fonds détiennent les mêmes titres dans la même proportion que les stratégies représentatives des sous-conseillers, bien qu'il puisse y avoir de légères différences. Une stratégie représentative permet à plusieurs clients institutionnels (comme NEI) de créer des fonds d'investissement dans leur territoire respectif en utilisant le même modèle. Dans ce chapitre, nous pourrions parler de la performance d'impact des stratégies représentatives des sous-conseillers de la même façon qu'il nous est présenté par le sous-conseiller. Des remarques précises sont fournies pour les données d'impact de chaque fonds, selon le cas.

Les gestionnaires de fonds de placement commencent tout juste à produire des rapports détaillés sur les mesures d'impact et les résultats. Aucune norme mondiale ni mesure uniforme n'a été établie et l'accès aux données et leur fiabilité demeurent un défi. Le délai de production des rapports est souvent long, principalement en raison de la personnalisation de la mesure. À mesure que les normes entreront en jeu et que les mesures

seront mieux acceptées, les rapports seront plus facilement comparables d'un fonds à l'autre et d'un territoire à l'autre. Au fil de l'évolution de ce travail, nous continuerons de présenter les renseignements mis à notre disposition et qui, selon nous, sont utiles pour que nos investisseurs comprennent comment leurs placements changent les choses.

### Inclus cette année (données de 2022)

NFonds leaders en environnement NEI  
 Fonds d'infrastructure propre NEI  
 Fonds d'obligations d'impact mondial NEI  
 Fonds équilibré durable mondial NEI

### À ajouter en 2025 (données de 2023)

Portefeuille NEI Impact conservateur  
 Portefeuille NEI Impact équilibré  
 Portefeuille NEI Impact croissance  
 Fonds d'obligations d'impact canadien NEI

### À ajouter en 2026 (données de 2024)

Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI

# Fonds leaders en environnement NEI

## Objectif de placement :

Obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui participent activement aux marchés, en croissance, de l'optimisation des ressources et de l'environnement du monde entier.

**Sous-conseiller :** Impax Asset Management

**Date de création du fonds :** 13 janvier 2016

**Source des données :** Impax Asset Management, *Fonds leaders en environnement NEI : Rapport Au-delà des rendements financiers, 2023.*

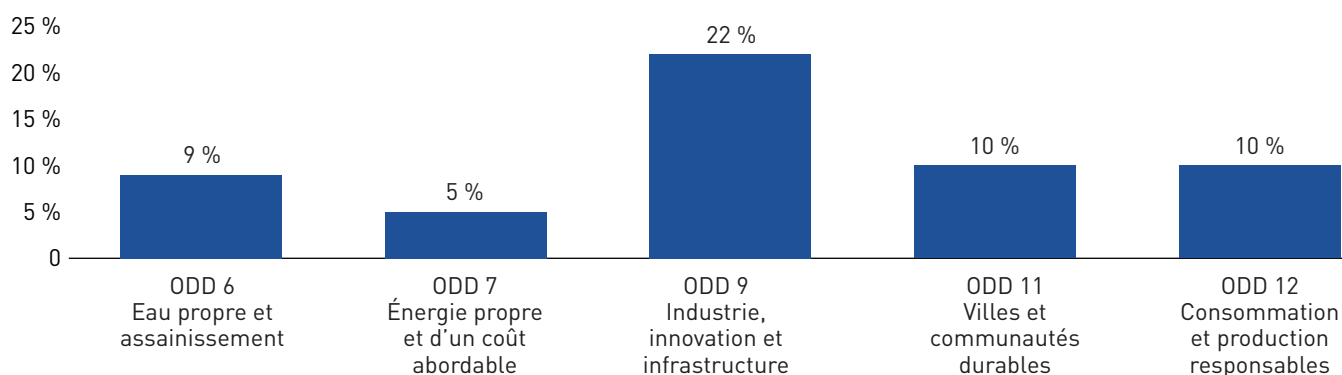
Au 30 juin 2024, le Fonds leaders en environnement NEI était le plus important fonds d'actions d'impact, selon l'actif sous gestion, offert aux investisseurs particuliers canadiens<sup>2</sup>.

**Tableau 16 : Contribution du fonds à l'impact environnemental pour 2022, pour un placement de 15 M\$**

Mesure	Montant	Équivalence
Eau traitée/économisée/fournie	230 mégalitres	Consommation d'eau de 1 770 ménages
Énergie renouvelable produite	580 MWh (mégawattheures)	Consommation d'énergie de 160 ménages
Matériaux récupérés/déchets traités	1 500 tonnes	Production de déchets de 1 530 ménages

Rien ne garantit que les résultats futurs seront comparables aux résultats présentés ici. Selon les plus récentes données environnementales annuelles sur les placements et les actifs sous gestion, au 31 décembre 2022. La méthodologie d'impact d'Impax est fondée sur la valeur des actions. Reportez-vous à la section sur la méthodologie ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements. Les mesures d'impact présentées pour les stratégies d'Impax sont liées à l'apport des produits et services des sociétés dans lesquelles le Fonds investit. Le fait d'investir dans des sociétés cotées en bourse qui ont un impact n'accroît pas cet impact positif; il s'agit plutôt de démontrer concrètement que le placement vise à investir en premier lieu dans les sociétés qui profitent de la transition vers une économie plus durable et qui la favorise.

**Figure 21: Revenus liés aux objectifs de développement durable des Nations Unies**



Impax a cartographié le portefeuille pour montrer comment les activités admissibles des sociétés répondent aux objectifs en fonction des revenus liés aux marchés environnementaux. Le processus de placement d'Impax ne considère pas l'harmonisation avec les ODD comme un objectif précis. En revanche, la nature de la philosophie de placement d'Impax se traduit par une exposition significative aux revenus dans le cadre de la stratégie du fonds fondée sur les activités admissibles des sociétés dans lesquelles nous investissons. Voir la méthodologie ci-après.

<sup>2</sup> D'après l'analyse des fonds communs de placement et des FNB canadiens destinés aux particuliers qui ont été désignés par le Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada comme étant des fonds d'impact, le montant de l'actif sous gestion provenant de l'Institutional Shareholder Services.

## Extrait du commentaire :

Les sociétés doivent tirer au moins 20 % de leurs revenus de la vente de produits ou de services environnementaux dans les secteurs de l'énergie (énergie de substitution ou efficacité énergétique), du transport propre et efficace, de l'alimentation durable, de l'eau, de l'économie circulaire et des solutions environnementales intelligentes. À la fin de l'année, la moyenne pondérée des revenus du portefeuille liés à ces marchés était d'environ 55 %.

Au sein du portefeuille, Orsted (promoteurs du segment des énergies renouvelables et RPP, Danemark), un spécialiste danois des parcs éoliens en mer, a été le chef de file dans la production d'électricité renouvelable. De plus, les sociétés de gestion des déchets, en particulier Veolia (services publics d'eau, France), mais aussi Republic Services (gestion générale des déchets, États-Unis) et Waste Management (gestion générale des déchets, États-Unis) ont joué un rôle dans la production d'énergie renouvelable grâce à la cogénération à partir de la biomasse et aux activités de valorisation énergétique des gaz d'enfouissement.

Les sociétés dans lesquelles nous investissons ont également contribué à l'approvisionnement, l'économie et le traitement de l'eau. Cela a été facilité par les activités des services publics d'eau mondiaux, des sociétés d'infrastructures hydrauliques, des sociétés qui fournissent du matériel essentiel pour le traitement de l'eau ou celles qui sont spécialisées dans l'eau industrielle et l'efficacité énergétique.

Enfin, les sociétés de gestion des déchets mentionnées ci-dessus (Veolia, Republic Services et Waste Management) ont grandement contribué au traitement des déchets ou des matériaux recyclés.

## Méthodologie

### Méthodologie d'impact

Les mesures environnementales pertinentes pour toutes les sociétés du portefeuille ont été mesurées lorsque des données étaient disponibles ou pouvaient être estimées. L'analyse a porté sur toutes les sociétés dans lesquelles les stratégies étaient investies au 31 décembre 2022. Au moment de la préparation, Impax s'est efforcé d'obtenir les données environnementales disponibles les plus récentes et

les plus couramment recueillies auprès des sociétés dans lesquelles elle investit. Pour environ 80 % des sociétés, il s'agissait de renseignements publiés en 2022, et pour le reste des sociétés, il s'agissait de renseignements publiés antérieurement. Le pourcentage détenu dans chaque société sous-jacente (calculé en fonction de la part d'actions détenues) au 31 décembre 2022 a été appliqué pour mesurer l'avantage environnemental attribuable aux stratégies. Cela comprend :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portées 1, 2 et 3 (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>)
- La production d'électricité renouvelable (MWh)
- Le volume d'eau traitée, économisée ou fournie (mégalitres/gallons)
- Les matériaux récupérés/déchets traités (tonnes/tonnes)

La pertinence de chaque mesure a également été évaluée pour chaque société en fonction de ses activités commerciales.

Impax a recueilli des données pertinentes à partir des informations publiées par les sociétés, y compris de sources comme les rapports annuels, le CDP et les rapports sur le développement durable. Lorsque l'information n'était pas disponible, Impax a communiqué avec les sociétés pour leur demander de l'information supplémentaire, ce qui, dans certains cas, a permis d'obtenir d'autres données pertinentes.

Toutefois, certaines sociétés n'ont pas fourni de renseignements sur plusieurs mesures ou n'ont pas été en mesure de le faire. Impax a donc créé des estimations lorsque des données solides ont été obtenues pour ces mesures :

- Pour les données manquantes sur les émissions de GES de portées 1 et 2, Impax utilise des estimations de tiers pour les émissions de GES manquantes de portées 1 et 2. Impax n'utilise pas d'estimations pour les émissions de GES de portée 3.



- Pour les données manquantes sur l'impact environnemental, des données sectorielles ou universitaires ont été recherchées afin d'établir des hypothèses solides. Lorsqu'il a été impossible de trouver des données solides, un impact nul a été indiqué pour une société.

Impax s'efforce d'être prudente en ce qui a trait aux estimations afin de s'assurer que l'impact positif n'est pas surestimé ou, dans le cas des émissions de GES, que les émissions évitées ne sont pas surestimées.

## Cartographie des ODD

Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies comprennent une série de 17 ensembles de cibles couvrant un éventail d'enjeux, dont la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques, l'eau potable, l'inégalité entre les genres et d'autres défis mondiaux, que les économies mondiales doivent atteindre d'ici 2030. Impax Asset Management utilise le cadre des ODD pour comprendre quelles sociétés actuelles et potentielles de son portefeuille participent à des activités qui contribuent à relever ces défis mondiaux primordiaux.

La méthodologie d'Impax est fondée sur la détermination de la part des revenus des sociétés qui est liée aux cibles et aux indicateurs de chaque objectif. Impax a cartographié 51 catégories d'activités commerciales liées à 11 des 17 ODD et à leurs cibles et indicateurs sous-jacents. Impax se concentre sur les ODD dont les cibles sous-jacentes de l'objectif sont pertinentes pour les occasions de placement du secteur privé, plutôt que sur le financement public ou les mesures politiques.

La mise en correspondance des revenus des sociétés avec les ODD a lieu une fois par an à la fin de chaque année civile et est quantifiée en fonction des informations fournies par les sociétés du portefeuille. Cette mise en correspondance est effectuée à l'échelle mondiale et ne fait pas de distinction entre les régions, sauf dans le cas des sociétés de services financiers et de télécommunications et de leurs activités commerciales liées à l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et à l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), où Impax se concentre uniquement sur les revenus générés par les sociétés dans les pays les moins avancés (PMA). Pour les activités commerciales liées aux autres ODD, l'axe décrit par le cadre des ODD est principalement

---

*« Impax mesure l'impact environnemental de ses stratégies thématiques depuis 2015 et continue de faire évoluer et d'affiner ses rapports sur l'impact dans le but de s'aligner sur les pratiques exemplaires émergentes et la normalisation dans la mesure du possible. »*

– Impax Asset Management

« mondial ». Par conséquent, la méthodologie d'Impax pour mesurer les revenus liés aux ODD ne fait pas de distinction entre les régions géographiques, car l'environnement naturel est considéré comme un « bien commun mondial ».

Le processus de placement d'Impax n'analyse pas l'alignement sur les ODD comme un objectif de placement ou une composante de la construction de portefeuille. Impax se contente de cartographier les revenus des sociétés du portefeuille liés aux ODD, ce qui constitue un sous-produit plutôt qu'une caractéristique du processus de placement.

# Fonds d'infrastructure propre NEI

**Objectif de placement :** Obtenir une croissance du capital à long terme et des revenus en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui aménagent, détiennent et exploitent, en totalité ou en partie, des installations et des systèmes de technologie d'électricité renouvelable ainsi que des investissements dans des infrastructures connexes, sans contrainte géographique.

**Sous-conseiller :** Ecofin<sup>3</sup>

**Date de création du fonds :** 1<sup>er</sup> mars 2022

**Source des données :** Ecofin Advisors, *Sustainability & Impact Report, 2023*; les données sur l'impact sont présentées dans le cadre du compte représentatif Global Renewable Infrastructure, qui est la stratégie représentative du sous-conseiller pour le Fonds d'infrastructures propres NEI.

## Extrait du commentaire :

Le secteur de l'énergie connaît une profonde transformation motivée par la décarbonisation et l'électrification de la demande d'énergie. Les services publics sont à l'avant-garde de cette transition sur plusieurs décennies. En adaptant et, dans plusieurs cas, en remaniant considérablement leurs modèles d'affaires pour tenir compte des nouvelles technologies plus écologiques et des sources d'énergie décentralisées, les services publics devraient être les principaux bénéficiaires de la croissance à long terme et des rendements intéressants sur d'importants investissements en immobilisations.

Tableau 17 : Thèmes de placement et résultats ciblés

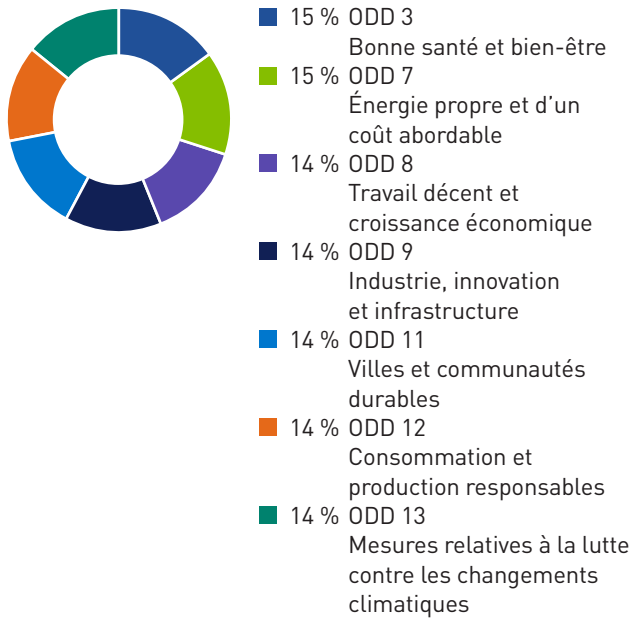
Thème de placement	Orientations thématiques	Résultats thématiques ciblés
Électrification	<ul style="list-style-type: none"><li>Tirer parti de la croissance du marché de l'électricité en tant que partie du marché de l'énergie dans son ensemble</li><li>Croissance des énergies renouvelables dans la production d'électricité; bénéfique pour l'environnement – bénéfique pour l'entreprise</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réduction mesurable des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autres polluants par rapport au réseau local</li><li>Remplacement continu des centrales à charbon et à d'autres combustibles fossiles par des énergies renouvelables</li><li>Moins de centrales à charbon dans un réseau signifient moins d'émissions de GES et de particules et moins de tonnes de charbon extrait</li><li>Fournir une électricité abordable et abondante aux consommateurs et au secteur</li><li>Croissance économique et hausse de l'emploi</li></ul>

- 71,3 % de l'énergie produite par les sociétés détenues dans le fonds provient de sources d'énergie renouvelable, notamment éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse et nucléaire.
- 1 million de dollars investis dans le fonds permettent d'éviter 391 tonnes de carbone par année, comparativement à un placement de 1 million de dollars dans l'indice MSCI Monde services publics. Cela équivaut aux émissions de 1 305 vols aller-retour entre Toronto et Montréal<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Le 11 juillet 2024, Ecofin a été rachetée par Redwheel, un gestionnaire de placement établi à Londres, au Royaume-Uni.

<sup>4</sup> Les équivalences de vol sont calculées au moyen de Carbon Footprint <https://calculator.carbonfootprint.com/calculator.aspx?tab=3> (en anglais).

**Figure 22 : Alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies**



Les pourcentages représentent la contribution du compte représentatif Global Renewable Infrastructure à ses ODD principaux afin de démontrer l'impact thématique, calculé en mettant en correspondance les placements avec les thèmes de placement durable (définis par Ecofin).

« *Les changements climatiques et la réponse économique et sociétale croissante devraient continuer à entraîner des changements profonds dans la consommation, la réglementation et la technologie. Nous appelons ces évolutions sociétales la révolution de la durabilité. Nous croyons que cette révolution sera un moteur pour les prochaines décennies et créera de solides occasions de placement dans l'ensemble de l'économie mondiale.* »

– Ecofin

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

**Objectif de placement :** Procurer un revenu courant et un rendement total à long terme en investissant dans des titres de créance émis par des sociétés, des gouvernements et des organismes situés dans le monde entier dont les produits, les services ou les objectifs de financement contribuent à relever certains des principaux défis sociaux et environnementaux mondiaux.

**Sous-conseiller :** Wellington Management

**Date de création du fonds :** 14 juillet 2020

**Source des données :** Wellington Management, *Global Impact Bond Report, 2023*; les données de l'impact sont présentées dans le cadre de la stratégie représentative du sous-conseiller pour le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI.

## Tableau 18 : Faits saillants de l'impact en 2022

Les données ci-dessous représentent 100 % de l'impact des sociétés ou des émetteurs dans lesquels Wellington investit. Wellington ne tient pas compte des participations au sein des fonds dans ses calculs de l'impact.

Mesure	Équivalence
Fourni ou financé presque <b>6,8 millions</b> de logements abordables	Équivaut à 13,4 fois le parc immobilier de Stockholm <sup>5</sup>
Fourni ou traité plus de <b>661 millions</b> de mètres cubes d'eau	Équivaut à environ 1 % de la consommation d'eau au Canada en 2022 <sup>6</sup>
Fourni des produits et services de soins de santé à plus de <b>22 millions</b> de patients	Équivaut à près du double du nombre moyen de patients hospitalisés annuellement en Australie <sup>7</sup>
Permis l'accès numérique à près de <b>1,3 milliards</b> de personnes dans les pays en développement	Équivaut à peu près à la population de l'Afrique
Éducation, formations et soutien professionnel pour près de <b>3,3 millions</b> de personnes	Équivaut à 1,3 fois le nombre d'étudiants inscrits à des études supérieures au Japon en 2022 <sup>8</sup>
Fourni des services financiers à <b>12 millions</b> de personnes et d'entreprises mal desservies	Comparativement à 1,4 milliard d'adultes dans le monde qui n'ont pas de compte bancaire <sup>9</sup>
Fourni une protection à plus de <b>30,2 millions</b> d'entreprises ou de particuliers au moyen d'outils et de technologies de cybersécurité	Comparativement à 392 millions de victimes d'une atteinte à la sécurité des données aux États-Unis en 2022 <sup>10</sup>
Produit <b>99,2 térawattheures</b> de d'énergie renouvelable	Équivaut à la consommation moyenne d'électricité sur un an de 8,4 millions de ménages américains <sup>11</sup>
<b>47 millions</b> de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées grâce à l'amélioration de l'efficacité <sup>12</sup>	Équivaut au retrait de 10,5 millions de voitures en circulation pendant une année <sup>13</sup>

<sup>5</sup> *Number of dwellings in 2022*, Statistics Sweden, mai 2023.

<sup>6</sup> *Countries that waste the most water* et « Horloge démographique du Canada (modèle en temps réel) », Statistique Canada.

<sup>7</sup> Australian Institute of Health and Welfare.

<sup>8</sup> Worldometer.

<sup>9</sup> *FY2022 School Basic Survey*, National Information Center for Academic Recognition, Japon, février 2023.

<sup>10</sup> *The 2022 Annual Data Breach Report*, Identity Theft Resource Center.

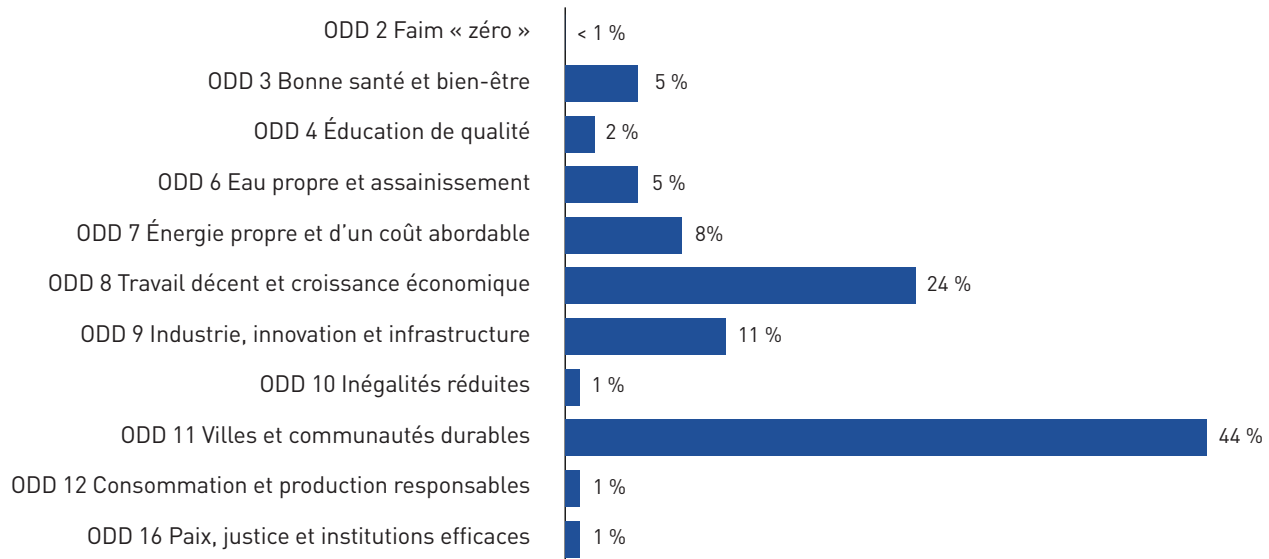
<sup>11</sup> *Greenhouse Gas Equivalencies Calculator*, United States Environmental Protection Agency.

<sup>12</sup> Sauf indication contraire, nous utilisons l'équivalent tonne pour désigner la tonne métrique.

<sup>13</sup> *Greenhouse Gas Equivalencies Calculator*, United States Environmental Protection Agency.

38 % des placements de Wellington (en pourcentage de la valeur marchande) tirent parti d'un indicateur de rendement clé (IRC) commun dont les résultats peuvent être regroupés. Si une entreprise ou un émetteur ne déclare pas une donnée qui, de l'avis de Wellington, correspond à l'un de ses IRC regroupés, le sous-gestionnaire surveille et fait rapport sur cet IRC au fil du temps, mais ne l'intègre pas dans les statistiques regroupées ci-dessus, qui, selon Wellington, fournissent une estimation prudente de l'impact qu'ils peuvent avoir par leurs fonds. Tous les IRC d'impact déclarés sont obtenus à partir de renseignements accessibles au public. Wellington ne tient pas compte des participations au sein des fonds dans les calculs ci-dessus, qui représentent 100 % de l'impact des sociétés ou des émetteurs dans lesquels ils investissent. Pour chaque IRC regroupé, Wellington fournit ce qu'elle croit être un point de référence pertinent. Ces données ne sont présentées qu'à titre de contexte et ne présument aucune équivalence pour les IRC concernant les avantages procurés à la société dans son ensemble et à l'environnement. Les données de 2022 ont été utilisées pour tous les placements inclus dans le regroupement ci-dessus.

**Figure 23 : Répartition des placements entre les objectifs de développement durable des Nations Unies**



Répartition du compte représentatif de la stratégie d'obligations d'impact de Wellington pour chaque ODD principal au 31 décembre 2022. Les placements peuvent avoir plus d'un ODD secondaire. L'approche d'obligations d'impact de Wellington soutient l'ODD 17 au niveau de la stratégie. Wellington ne gère pas le portefeuille à un degré de conformité ciblé à l'égard des ODD de l'ONU. Les données présentées se rapportent au compte représentatif, sont fournies à titre indicatif seulement, peuvent changer et ne sont pas une indication des caractéristiques ou des rendements futurs du portefeuille. Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des valeurs arrondies. Exclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les produits dérivés sur taux d'intérêt et sur devises.

**« Notre philosophie de placement est simple :  
les marchés publics des titres à revenu  
fixe pourraient non seulement offrir des  
rendements financiers intéressants, mais aussi  
considérablement changer les choses. »**

– Wellington Management

# Fonds équilibré durable mondial NEI

**Objectif de placement :** Procurer une combinaison de revenu et de plus-value en capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui respectent la définition d'investissement responsable du Fonds.

**Sous-conseiller :** Impax Asset Management

**Date de création du fonds :** 5 juillet 2005

**Source des données :** Impax Asset Management, Fonds équilibré durable mondial NEI – Titres à revenu fixe : Rapport Au-delà des rendements financiers, 2023.

Au 30 juin 2024, le Fonds équilibré durable mondial NEI était le fonds d'impact équilibré le plus important par actif sous gestion offert aux investisseurs particuliers canadiens<sup>14</sup>.

Le Fonds équilibré durable mondial NEI est composé à 60 % d'actions et à 40 % de titres à revenu fixe. Il détient le Fonds leaders en environnement NEI, qui représente la pondération en actions de 60 %, tandis que la pondération en titres à revenu fixe de 40 % est composée de titres individuels. Pour comprendre l'incidence de la pondération en actions, voir les données du Fonds leaders en environnement NEI à la page 55. Les données ci-dessous portent uniquement sur la pondération des titres à revenu fixe.

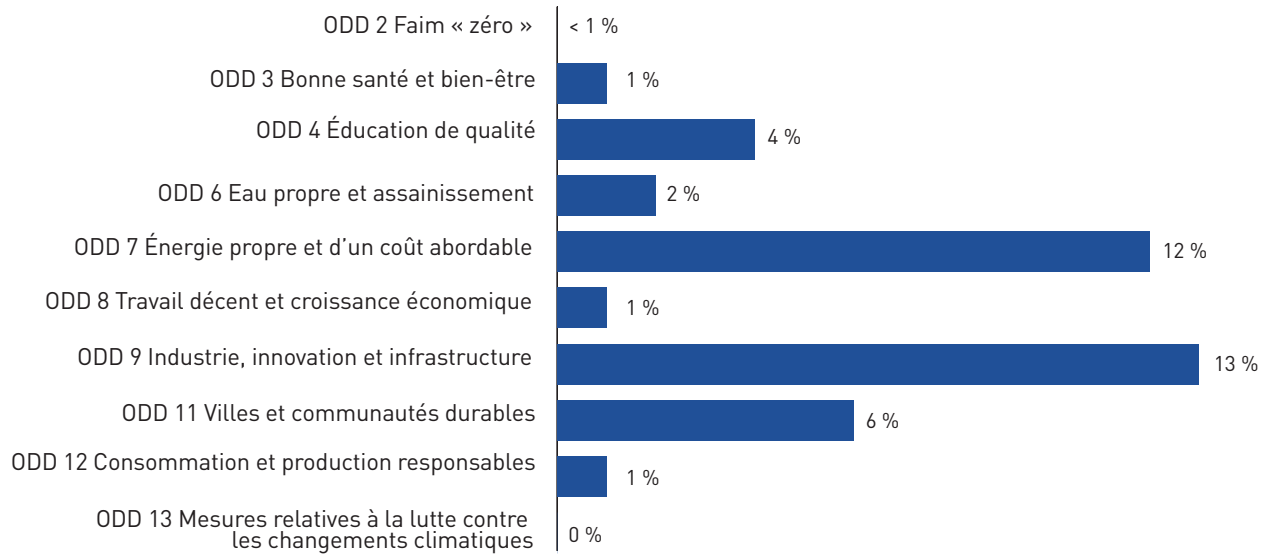
**Tableau 19 : Contribution du fonds à l'impact environnemental pour 2022, pour un placement de 10 M\$ (composante en titres à revenu fixe)**

Mesure	Montant	Équivalence
Eau traitée/économisée/fournie	239 mégalitres	Consommation d'eau de 1 869 ménages
Énergie renouvelable produite	1 861 MWh (mégawattheures)	Consommation d'énergie de 517 ménages
Matériaux récupérés/déchets traités	6 tonnes	Production de déchets de 6 ménages

Les mesures d'impact présentées pour les stratégies d'Impax sont liées à l'apport des produits et services des sociétés dans lesquelles le fonds investit. Le fait d'investir dans des sociétés cotées en bourse qui ont un impact n'accroît pas cet impact positif; il s'agit plutôt de démontrer concrètement que le placement vise à investir en premier lieu dans les sociétés qui profitent de la transition vers une économie plus durable et qui la favorise. Voir la section Méthodologie à la page 56.

<sup>14</sup> D'après l'analyse des fonds communs de placement et des FNB canadiens destinés aux particuliers qui ont été désignés par le Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada comme étant des fonds d'impact, le montant de l'actif sous gestion provenant de l'Institutional Shareholder Services.

Figure 24 : Revenus liés aux objectifs de développement durable des Nations Unies



Impax a cartographié le portefeuille pour montrer comment les activités admissibles des sociétés répondent aux objectifs en fonction des revenus liés aux marchés environnementaux. Le processus de placement d'Impax ne considère pas l'harmonisation avec les ODD comme un objectif précis. En revanche, la nature de la philosophie de placement d'Impax se traduit par une exposition significative aux revenus dans le cadre de la stratégie du fonds fondée sur les activités admissibles des sociétés dans lesquelles nous investissons.



# Climat

L'objectif de notre stratégie climatique est d'obtenir de réelles réductions des émissions de gaz à effet de serre, de sorte qu'en tant que gestionnaire de placement, nous puissions contribuer à éviter les pires effets des changements climatiques tout en cherchant à protéger la valeur des actifs de nos investisseurs.

Pour atteindre cet objectif, il faut agir sur de nombreux fronts, en commençant par atteindre l'objectif de carboneutralité, en passant par la sélection des sous-conseillers et le processus de surveillance, le cadre d'évaluation des titres, notre programme de gérance, notre travail en matière de politiques et de normes, notre engagement envers la transparence et la production de rapports, et notre devoir en tant qu'entreprise socialement responsable.

Des renseignements fondamentaux sur notre stratégie climatique qui demeure relativement statique, notamment ses piliers stratégiques, sa gouvernance, son évaluation et sa gestion du risque sont présentés dans notre *rapport d'étape sur la stratégie climatique* publié en novembre 2023<sup>1</sup>.

Ce rapport de 2024 est axé sur les mesures et les cibles. Il comprend des données sur l'empreinte carbone pour 2023 ainsi que des points de données liées à notre engagement à l'égard de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). Veuillez noter que nous rendons officiellement compte des progrès réalisés dans le cadre de la NZAM dans l'enquête annuelle des PIR sur les programmes d'investissement responsable des sociétés. Nous nous attendons à ce que le rapport de transparence découlant de cette présentation soit disponible plus tard cette année ou au début de 2025.

<sup>1</sup> <https://www.placementsnei.com/investissement-responsable/investissement-responsable-expertise/rapports/rapport-detape-strategie-climatique.html>.



# Mesures et cibles

## Que sont les émissions financées?

Les émissions financées sont les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités d'investissement et de prêt des institutions financières. On peut les considérer comme l'empreinte carbone du portefeuille d'un gestionnaire de placement ou du portefeuille de prêts d'une banque. Les émissions de tous les émetteurs d'un portefeuille (actif sous gestion dans la portée seulement) sont additionnées, et la part proportionnelle attribuable à chaque émetteur est calculée en fonction de la pondération de l'émetteur en fin d'année au sein du portefeuille, qu'il s'agisse d'actions ou de titres de créance.

## Que sont les émissions de portée 1, 2 et 3?

Les émissions de GES sont regroupées en « portées » pour établir les limites opérationnelles aux fins d'attribution.

### Portée 1 : Émissions directes de GES

Les émissions directes de GES proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, par exemple, les émissions provenant de la combustion dans des chaudières, des fournaies et des véhicules.

Elles comprennent également les émissions provenant de la production chimique au moyen de matériel de traitement appartenant à l'entreprise ou contrôlé par celle-ci.

### Portée 2 : Émissions indirectes de GES liées à l'électricité

La portée 2 tient compte des émissions de GES provenant de la production d'électricité achetée et consommée par la société. Les émissions de portée 2 se produisent physiquement à l'installation où l'électricité est produite.

### Portée 3 : Autres émissions indirectes de GES

Les émissions de portée 3 découlent des activités de la société, mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par celle-ci. L'extraction et la production de matériaux achetés, le transport de carburants achetés et l'utilisation de produits et de services vendus sont quelques exemples d'activités visées par la portée 3.

### Tableau 20 : Portée de l'actif sous gestion de NEI pour l'analyse des émissions du portefeuille

Dans la portée	Hors de la portée
Actions cotées	Dette souveraine
Obligations de sociétés cotées	Produits dérivés
	FNB

<sup>2</sup> Source des définitions : World Resources Institute and World Business Council for Sustainable Development, *The Greenhouse Gas Protocol, A Corporate Accounting and Reporting Standard*, édition révisée, 2004, p. 25.

**Tableau 21 : Émissions de GES du portefeuille**

	2023	2022	2021	2020	2019
Actif sous gestion dans la portée	<b>84,9 %</b>	82,4 %	80,9 %	82,3 %	79,4 %
Émissions absolues (ktéq.CO <sub>2</sub> )	<b>3 729,7</b>	4 574,0	5 458,7	4 482,7	4 637,7
Émissions financées (téq.CO <sub>2</sub> /1 million de dollar investis)	<b>54,3</b>	71,7	72,2	73,6	91,3
Couverture des données	<b>93,9 %</b>	84,3 %	83,9 %	85,5 %	91,5 %
Intensité moyenne pondérée du carbone (téq.CO <sub>2</sub> /1 million de dollar en ventes)	<b>164,2</b>	201,9	203,2	195,2	190,3
Couverture des données	<b>96,9 %</b>	89,4 %	89,0 %	90,5 %	93,2 %

ktéq.CO<sub>2</sub> = kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. téq.CO<sub>2</sub> = tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Source des données sur le climat : Indice MSCI. Source des données sur les placements : Bloomberg. Les données pour les années 2019 à 2022 ont déjà été présentées telles quelles dans notre rapport d'étape sur la stratégie climatique de novembre 2023.

Ce qui ressort ici, c'est la baisse assez importante des émissions de GES de 2022 à 2023. On a constaté une baisse de 18 % des émissions absolues du portefeuille, une baisse de 24 % des émissions par million de dollars investis et une baisse de 19 % de l'intensité moyenne pondérée du carbone. L'augmentation de la couverture des données est attribuable à une amélioration de notre processus de préparation des données aux fins d'analyse. Comme la mesure de l'empreinte que nous avons choisie utilise la valeur de l'entreprise (y compris les liquidités) comme facteur de normalisation, il est possible qu'une partie de la diminution des émissions de notre portefeuille soit le résultat de la vigueur du marché en 2023. Par exemple, l'indice S&P 500 a progressé de 24 % en 2023, c'est-à-dire que la valeur des sociétés cette année-là a généralement augmenté. Mathématiquement, une valeur de la société y compris les liquidités plus élevée (le dénominateur dans le calcul des émissions financées) réduira l'intensité des émissions des sociétés individuelles, en supposant que le nombre total d'émissions (le numérateur) demeure stable.

Un autre facteur qui pourrait expliquer notre baisse des émissions est le fait que notre portefeuille délaisse graduellement certains secteurs à forte émission au profit de secteurs qui ont tendance à avoir une empreinte d'émissions plus faible. Au cours de la période de cinq ans que nous avons

analysée, notre exposition aux secteurs des services financiers, des technologies de l'information et des soins de santé a augmenté, tandis que notre exposition aux secteurs des matériaux et de l'énergie a diminué. L'augmentation de la pondération des secteurs à plus faibles émissions explique probablement en partie la tendance que nous observons, mais il convient de souligner que ce changement de répartition sectorielle n'est pas intentionnel et qu'il n'avait pas pour but explicite de réduire les émissions de carbone du portefeuille.

Il est important de noter qu'à ce stade, de façon générale, ni NEI ni nos sous-conseillers ne sélectionnent des titres dans le but précis de réduire l'empreinte carbone d'un fonds donné. Les deux fonds sous-conseillés par Amundi Asset Management (voir le paragraphe Cibles de décarbonisation du portefeuille ci-après), qui sont gérés sur la voie de la carboneutralité et qui représentent environ 12 % de l'actif sous gestion de NEI, font exception. Notre approche *intentionnelle* est actuellement prise en compte dans nos activités de gérance (engagement auprès des sociétés et vote par procuration), où nous croyons avoir le pouvoir de réaliser le plus de progrès tant sur le plan de la réduction des risques de placement liés au climat pour nos clients que sur le plan de la réalisation de réelles réductions des émissions de GES. Les activités de gérance sont désormais guidées par

notre analyse d'alignement (voir le paragraphe Alignement des sociétés du portefeuille sur une trajectoire de carboneutralité ci-après), qui nous indique sur quelles sociétés nous devrions concentrer nos efforts d'engagement et leur progression sur leur propre trajectoire de carboneutralité.

Le processus de discussion et de communication de nos données climatiques a été avantageux pour de nombreuses raisons. Afin de réaliser des progrès quantifiables vers la carboneutralité, nous devons comprendre d'où nous partons. Bien qu'il y ait

beaucoup de travail à faire pour analyser les facteurs sous-jacents qui contribuent aux variations des émissions de notre portefeuille au fil du temps, nous pouvons au moins présenter les données générales et déterminer les secteurs à surveiller de plus près. Nous prévoyons que les émissions de notre portefeuille diminueront et que nos mesures au niveau du portefeuille finiront par le démontrer, mais les progrès seront inégaux.

# Initiative Net Zero Asset Managers

Nos engagements et nos cibles dans le cadre de l'initiative NZAM se divisent en trois catégories : la décarbonisation du portefeuille, le respect d'une trajectoire de carboneutralité et la croissance de l'actif des investissements dans les solutions climatiques. Notre approche d'établissement des cibles a été élaborée conformément au cadre Net Zero Investment Framework<sup>3</sup>.

## Cibles de décarbonisation du portefeuille

Nos cibles de décarbonisation du portefeuille s'appliquaient à deux fonds, couvrant environ 12 % de notre actif sous gestion, soit 1,4 G\$, en décembre 2023. Les deux fonds sont sous-conseillés par la société française Amundi Asset Management. Les cibles sont établies par rapport à l'intensité des émissions de GES de chaque fonds selon les données de référence de 2019, mesurée en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de dollars américains de ventes (téq.CO<sub>2</sub>/M\$).

Pour les deux fonds, nous ciblons :

- D'ici 2025, réduction de 30 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019
- D'ici 2030, réduction de 60 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019
- D'ici 2050, réduction de 100 % des émissions de GES par rapport au niveau de référence de 2019 (carboneutralité)

## Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI

- Intensité des émissions de l'indice de référence<sup>4</sup> (scénario de base de 2019) : 363,0 téq.CO<sub>2</sub>/M\$ US en ventes
- Intensité des émissions du Fonds en décembre 2023 : 89,0 téq.CO<sub>2</sub>/M\$ US en ventes

- Réduction de l'intensité des émissions par rapport au scénario de base de l'indice de référence : 75,5 %

*Méthode de décarbonisation, extrait du prospectus simplifié de NEI daté du 27 juin 2024.*

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées des obligations de sociétés détenues par le Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs.) Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liées à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs des fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

## Fonds de dividendes mondial ER NEI

- Intensité des émissions de l'indice de référence<sup>5</sup> (scénario de base de 2019) : 238,8 téq.CO<sub>2</sub>/M\$ US en ventes
- Intensité des émissions du Fonds en décembre 2023 : 119,0 téq.CO<sub>2</sub>/M\$ US en ventes
- Réduction de l'intensité des émissions par rapport au scénario de base de l'indice de référence : 50,0 %

<sup>3</sup> Paris Aligned Investment Initiative, *Net Zero Investment Framework Implementation Guide*, version 1, mars 2021.

<sup>4</sup> Segment des entreprises de l'indice Bloomberg Global Aggregate Hedged.

<sup>5</sup> MSCI Monde.

*Méthode de décarbonisation, extrait du prospectus simplifié de NEI daté du 27 juin 2024.*

Le Fonds suit une démarche de décarbonisation du portefeuille visant à réduire les émissions financées du Fonds à zéro émission nette d'ici 2050. (Les émissions financées sont définies comme étant la proportion des émissions associées aux avoirs sous-jacents qui sont financées par l'investissement du Fonds dans ces avoirs.) Pour y parvenir, une partie ou la totalité des avoirs du Fonds seront liées à des émissions de carbone plus faible et le Fonds s'efforcera de maintenir un niveau d'émissions financées inférieur à un cheminement projeté à partir du niveau de référence en 2019 vers zéro émission nette d'ici 2050. Les émissions de carbone seront mesurées et communiquées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par tranche de 1 M\$ US de revenu de société global des avoirs des fonds.

L'atteinte de l'objectif de zéro émission nette du Fonds dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté du gestionnaire et du sous-conseiller en valeurs. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que le Fonds atteindra son objectif.

## Alignement des sociétés du portefeuille sur une trajectoire de carboneutralité

À l'aide du cadre NZIF, nous avons élaboré un cadre personnalisé fondé sur diverses données provenant de différents fournisseurs afin de déterminer l'alignement. Nous estimons qu'une société est alignée sur une trajectoire de carboneutralité si ses engagements, ses actions et son rendement l'amènent à réduire ses émissions de GES à zéro d'ici 2050 ou plus tôt.

Les cibles sont les suivantes :

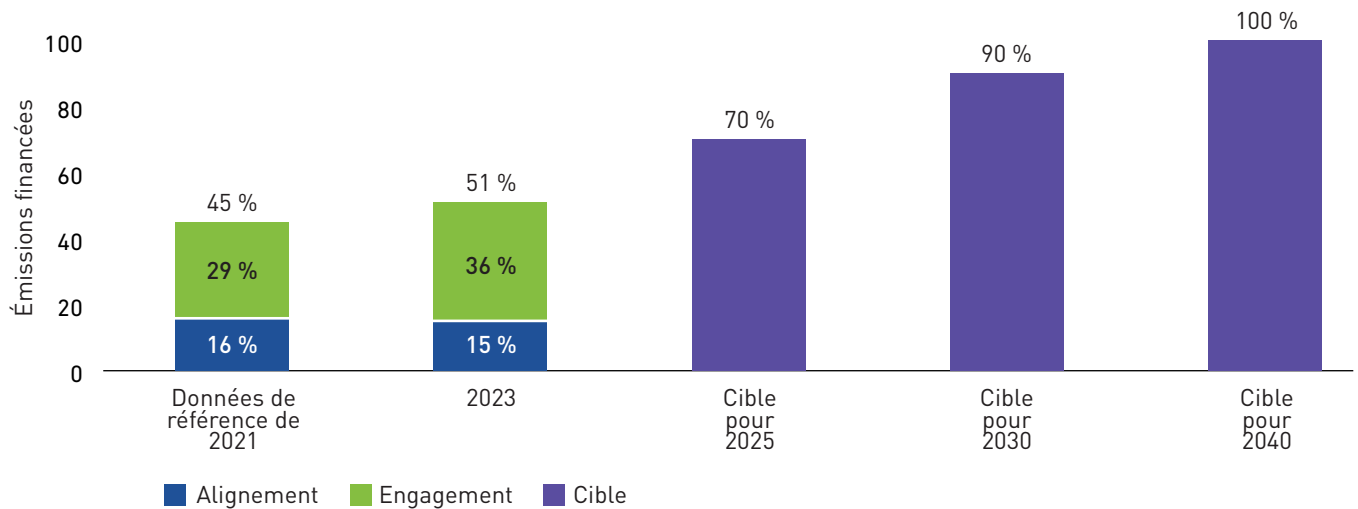
- D'ici 2025, 70 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres, sont alignées sur la carboneutralité ou font l'objet d'activités d'engagement.
- D'ici 2030, 90 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres, sont alignées sur la carboneutralité ou font l'objet d'activités d'engagement.
- D'ici 2040, 100 % des émissions financées dans les secteurs importants sont carboneutres ou alignées sur la carboneutralité.

Les résultats de l'évaluation de notre portefeuille de 2023 (figure 25) indiquent que nous continuons de progresser vers notre objectif à court terme de 70 % des émissions financées alignées sur la carboneutralité ou faisant l'objet d'activité d'engagement d'ici 2025. Le pourcentage de nos émissions financées que nous avons

déterminé comme étant alignées est demeuré essentiellement statique. Ce résultat n'est pas très surprenant, car notre barre d'alignement est relativement élevée; il faudra beaucoup de temps à certaines sociétés pour remplir toutes les conditions que nous avons fixées. Cependant, un examen plus approfondi des chiffres révèle que le nombre de titres ayant contribué de façon importante à notre catégorie alignée a augmenté, ce qui signifie que davantage de titres à impact élevé dans lesquels nous avons investi ont été considérés comme étant alignés, même si le nombre total de titres alignés a diminué. En effet, le titre qui a le plus contribué à notre calcul de l'alignement de 2021, Air Liquide, n'est plus aligné en raison de l'augmentation des émissions. Cette société représente près de 8 % du total de nos émissions financées dans les secteurs à impact élevé, et son inclusion (ou son exclusion) a une incidence notable sur nos résultats.

Nous avons constaté une augmentation de nos chiffres d'engagement, en partie en raison de l'intégration prévue de notre cadre d'alignement dans notre stratégie d'engagement. Le pourcentage absolu de l'actif sous gestion faisant l'objet d'un engagement a augmenté de 6 % (un bond de 24 % par rapport à 2021), et le nombre de sociétés est passé à 65 (en hausse de 44 % par rapport à 2021). Dans l'ensemble, nous estimons que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre cible de 2025.

Figure 25 : Sommaire des résultats d'alignement pour le portefeuille de placements de NEI, 2023.



Analyse effectuée de juin à juillet 2024. L'actif sous gestion dans la portée comprend les actions cotées et les obligations de sociétés (85 % de l'actif sous gestion total). L'analyse porte uniquement sur l'actif sous gestion des secteurs à impact élevé (38 % de l'actif sous gestion dans la portée). Les secteurs à impact élevé sont définis par le cadre NZIF et comprennent l'énergie, les produits industriels, les services publics, les matériaux et certains sous-secteurs des technologies de l'information et des biens de consommation cyclique. Les sociétés engagées sont basées sur une période mobile de deux ans; dans cet ensemble de données, le dialogue avec ces sociétés peut avoir été engagé en tout temps en 2022 ou 2023. Source des données : MSCI, Sustainalytics, FactSet, Institutional Shareholder Services, Bloomberg.

**Tableau 22 : Dix principaux contributeurs aux émissions financées**

Société	Émissions financées*	Secteur	Pays	Alignement	Engagement actif
Air Liquide	23 802	Matériaux	France	N	N
Veolia Environnement	19 088	Services publics	France	N	N
Waste Management	12 276	Industrie	États-Unis	N	O
Republic Services	11 941	Industrie	États-Unis	N	O
Vistra Corp.	11 491	Services publics	États-Unis	N	N
Capital Power	11 016	Services publics	Canada	N	N
Pétrolière Impériale	10 172	Énergie	Canada	N	O
Linde	9 569	Matériaux	Allemagne	O	N
Emera	8 626	Services publics	Canada	N	N
TC Energy	7 426	Énergie	Canada	N	O

\* Tonnes par million de dollars américains investis, classées du plus élevé au plus faible.

**Tableau 23 : Dix principales sociétés alignées**

Société	Émissions financées*	Secteur	Pays
Nutrien	5 775	Matériaux	Canada
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 228	Industrie	Canada
Enel	2 192	Services publics	Italie
Yara International	2 183	Matériaux	Norvège
ERG	2 174	Services publics	Italie
EDP Energias de Portugal	1 605	Services publics	Portugal
Koninklijke Ahold Delhaize	1 118	Biens de consommation de base	Pays-Bas
Algonquin Power & Utilities	991	Services publics	Canada
Iberdrola	856	Services publics	Espagne
CSX Corporation	600	Industrie	États-Unis

\* Tonnes par million de dollars américains investis, classées du plus élevé au plus faible.



Nous avons commencé à intégrer notre cadre d’alignement dans notre modèle d’évaluation des sociétés, ainsi que dans nos lignes directrices en matière de vote par procuration<sup>6</sup>. La saison de vote par procuration de 2024 marque la première année où nous avons commencé à signaler les administrateurs contre lesquels nous voterions en fonction des résultats de notre évaluation de l’alignement. En évaluant les nouvelles occasions de placement du point de vue de l’alignement et en signalant les incohérences à ce stade précoce, nous soutiendrons nos ambitions de carboneutralité.

Le cadre et les résultats de l’analyse fourniront également de nouveaux renseignements importants pour nos conversations avec les sous-conseillers. Certains d’entre eux travaillent sur leurs propres cadres d’alignement, et nous avons l’habitude d’échanger des idées et des processus alors que nous poursuivons tous nos engagements respectifs. Nous sommes impatients d’entendre leurs commentaires et de discuter des répercussions sur leurs processus de placement et leur sélection de titres.

## Investissements dans les solutions climatiques

La troisième catégorie de nos engagements envers l’initiative NZAM concerne les actifs croissants dans les solutions climatiques pour permettre la transition vers une économie sobre en carbone. Les indications fournies par le cadre NZIF, lequel encourage les gestionnaires de placement à créer des produits de placement alignés sur la carboneutralité d’ici 2050 et à faciliter l’accroissement des investissements dans les solutions climatiques<sup>7</sup> ainsi que de se fixer un objectif pour la répartition des solutions climatiques représentant un pourcentage des revenus ou des dépenses en immobilisations provenant de l’actif sous gestion augmentant au fil du temps, conformément aux trajectoires de placement fondées sur la voie vers la carboneutralité<sup>8</sup>

### Notre cible est la suivante :

- D’ici 2030, tripler les actifs investis dans les solutions climatiques.

Notre définition des investissements dans les solutions climatiques est liée à nos mandats d’impact, qui visent à avoir un impact positif mesurable sur des enjeux environnementaux comme l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements. Nous mesurons les progrès réalisés vers cet objectif, comme la croissance de l’actif sous gestion en monnaie locale (\$ CA), mais pour les besoins de l’initiative NZAM, nous sommes tenus de déclarer les montants en dollars américains (\$ US).

Tableau 24 : Progrès vers la cible d’investissement dans les solutions climatiques

	Données de référence (2021)	30 juin 2024	Changement (%)	Cible (2030)
CAD	1,99 G\$	2,63 G\$	32,2 %	5,97 G\$
\$ US	1,57 G\$	1,92 G\$	22,3 %	4,71 G\$

<sup>6</sup> <https://www.neiinvestments.com/content/dam/nei/docs/fr/responsible-investing/reports/NEI-proxy-guidelines-fr.pdf>.

<sup>7</sup> Paris Aligned Investment Initiative, *Net Zero Investment Framework Implementation Guide*, version 1, mars 2021, p. 9.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 10.

# NEI

Ce document est fourni à des fins d'éducation et d'information uniquement et ne vise pas à offrir des conseils spécifiques, y compris des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, les marchés évoluant au fil du temps. Les renseignements contenus dans le présent document sont jugés fiables, mais NEI ne garantit pas leur exhaustivité ni leur exactitude. Les opinions exprimées à l'égard d'un titre, d'une industrie, ou d'un secteur en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur, et les risques et les incertitudes font souvent en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes ou des renseignements prospectifs. Ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et/ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur peut ne pas être reproduit.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« NEI S.E.C. »). Placements NordOuest & Éthiques inc. est le commandité de NEI S.E.C. et une filiale entièrement détenue par Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est le seul commanditaire de NEI S.E.C. Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite appartenant aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.

24-07-717098F